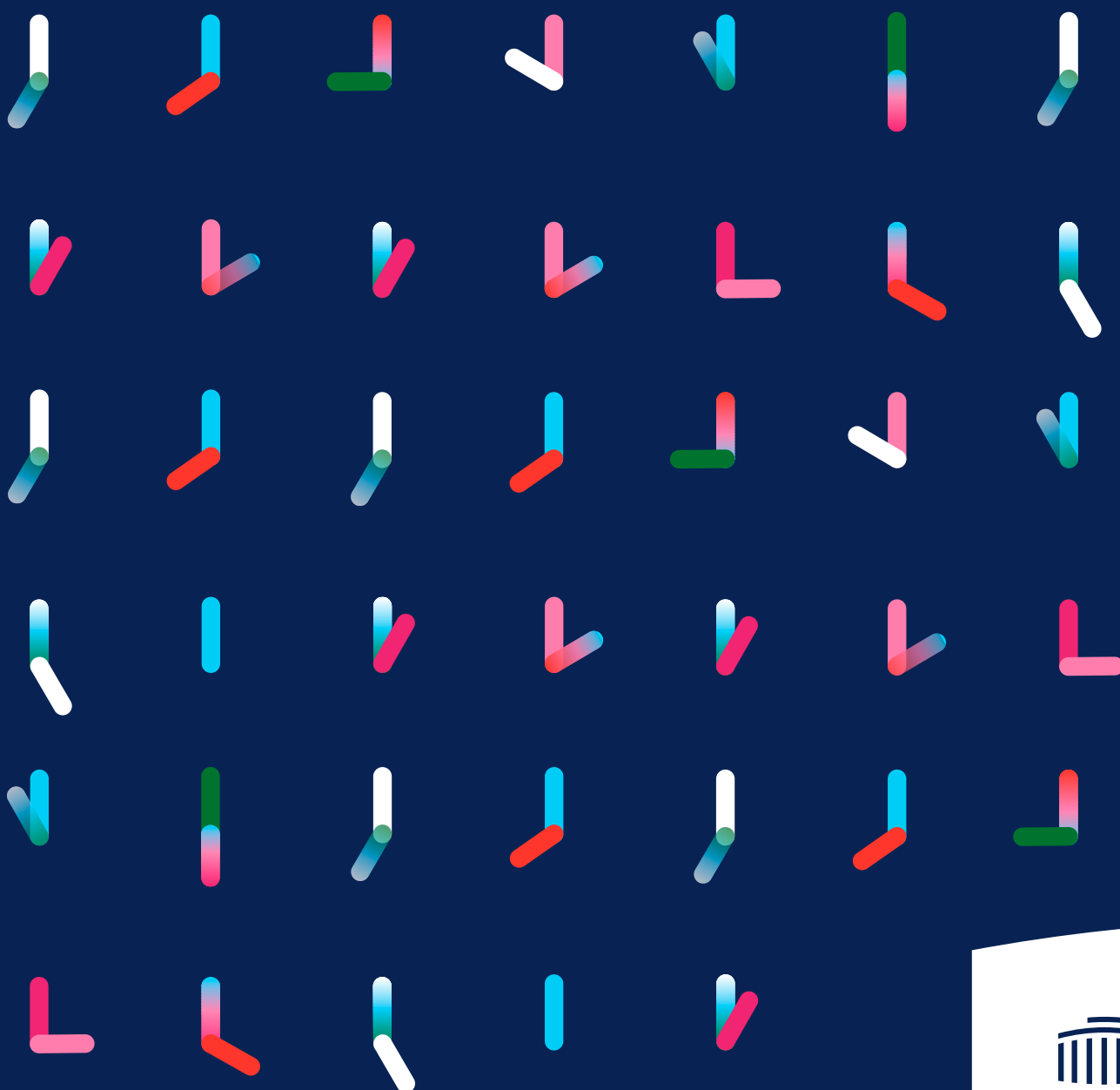


SOCLE DOCUMENTAIRE

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

À destination des citoyennes et citoyens de la Convention



sommaire

Introduction	4
Bien-être, santé, développement et apprentissages de l'enfant : que dit la science ?	6
1. Bien-être de l'enfant : santé, développement et apprentissages	7
2. Les rythmes des enfants : que nous apprennent les neurosciences et la chronobiologie ?	11
Comment sont organisés les temps de l'enfant en France ?	16
1. État des lieux de l'organisation des temps de l'enfant (temps scolaire, temps périscolaire, temps extra-scolaire, temps libre).	17
2. Historique et évolutions de l'organisation des temps de l'enfant en France	34
Comment sont organisés les temps de l'enfant à l'international ?	36
1. Comparatif de la France avec les autres pays de l'OCDE	37
2. Exemples d'autres modèles d'organisation des temps de l'enfant.	40
Quels sont les enjeux liés aux temps de l'enfant ?	44
1. Qui sont les acteurs des temps de l'enfant et comment se coordonnent-ils ?	45
2. Quels sont les facteurs susceptibles d'impacter le bien-être des enfants ?	53
Glossaire	69
Annexes	70
Sources	80

Introduction

Ce socle documentaire constitue **une première base de connaissances communes sur les temps de l'enfant. Il sera une ressource pour vous tout au long des travaux de la Convention.** Il vous fournit les premières clefs de compréhension pour vous aider à répondre, de manière libre et collective, à la question qui vous est posée par le Premier ministre :

« Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ? »

Enfant : être humain âgé de moins de 18 ans.



Est exclu du champ de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant :

la petite enfance, c'est-à-dire les enfants de 0 à 3 ans, qui présente des caractéristiques particulières différentes de celles qui concernent les enfants plus grands (soutien à la parentalité, l'accueil des jeunes enfants...). Elle est organisée par des politiques publiques spécifiques. Aussi, les enfants de 0 à 3 ans ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, qui concerne en France les enfants de 3 à 16 ans.⁰¹

⁰¹ Depuis 2019, l'enseignement est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, dite « loi pour une école de la confiance » (ou « loi Blanquer »), a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire en France de 6 à 3 ans.

Les éléments présentés dans ce document (définitions, historique, chiffres clés, vidéos, schémas...) ont pour objectif de constituer une première entrée en matière du sujet, neutre et pédagogique. Ce socle ne se veut pas exhaustif : il sera complété et enrichi tout au long de la Convention citoyenne selon vos besoins et les sujets que vous souhaitez creuser au fil de vos délibérations.

Pour faciliter votre approche du sujet, une synthèse du socle documentaire ainsi qu'un podcast sont à votre disposition, afin de résumer les éléments décrits dans ce document.

Ce socle documentaire a fait l'objet d'une relecture attentive par les membres du Comité de gouvernance de la Convention, qui veille à la transparence et la neutralité du dispositif. Des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) ont également contribué à sa constitution.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

PARTIE 01

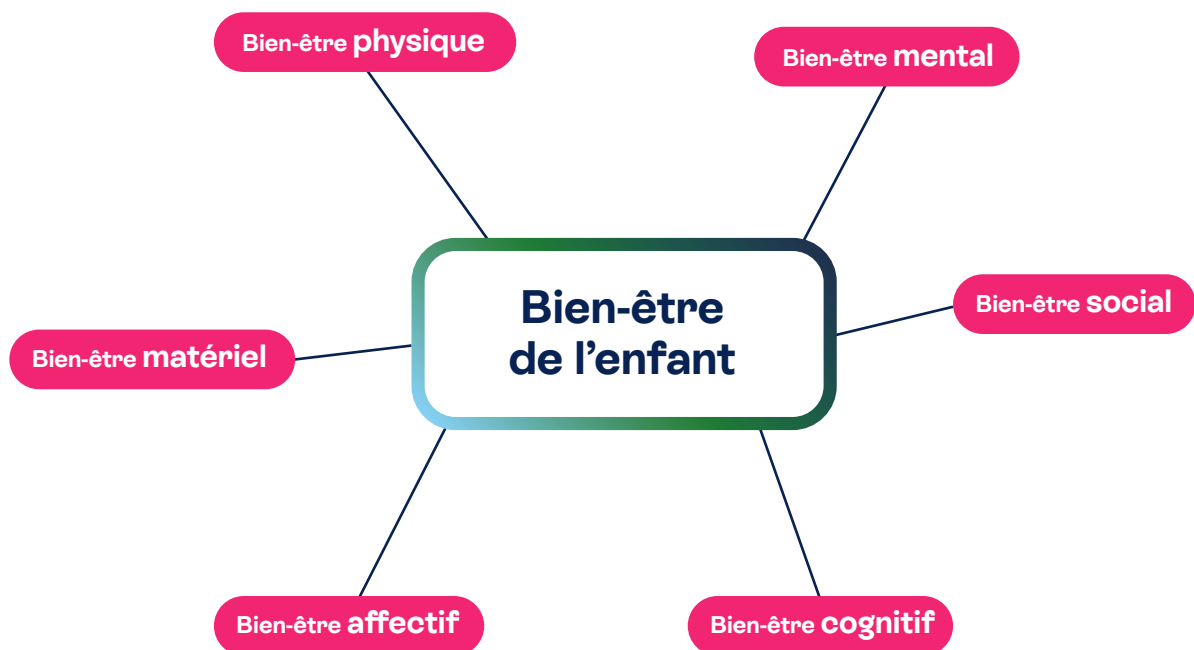
Bien-être, santé, développement et apprentissages de l'enfant : que dit la science ?

1. Bien-être de l'enfant : santé, développement et apprentissages

Qu'est-ce que le bien-être de l'enfant ?

Les premières années de vie influencent beaucoup le développement cognitif et émotionnel de l'individu.

La définition du bien-être de l'enfant englobe différents axes complémentaires et indissociables :



Bien-être physique

État de santé et de forme corporelle qui permet à l'enfant de grandir et de se développer harmonieusement. Il repose sur des éléments essentiels tels que l'alimentation, le sommeil, l'activité physique ou encore l'accès aux soins.

Seulement

33 % des filles
51 % des garçons

âgés de 6 à 17 ans atteignent les **recommandations d'activité physique** en France⁰¹.

⁰¹ Santé publique France- Activité physique et sédentarité dans la population en France - 2024

Bien-être social

Aptitude à établir et maintenir des relations positives avec les autres. Il comprend notamment les interactions sociales, l'inclusion dans le groupe, l'intégration des règles sociales, le développement de l'empathie.

Bien-être cognitif

État dans lequel l'enfant peut mobiliser efficacement ses capacités mentales pour se concentrer, apprendre et raisonner. Il repose notamment sur la stimulation intellectuelle, le développement des compétences et du potentiel, le plaisir dans les apprentissages.

Bien-être mental

État émotionnel et psychologique positif. Il comprend notamment l'épanouissement de la personnalité, l'estime de soi, le sentiment d'être accepté et écouté.

Plus de
2 jeunes sur 5

sont touchés par des **troubles de l'anxiété**, quel que soit le sexe, l'âge et la catégorie professionnelle des parents.

et **26 %**
des adolescents

déclarent être **souvent angoissés** avant d'aller en classe⁰¹.

⁰¹ Ipsos – Baromètre du moral des adolescents de Notre avenir à tous - 2025

Bien-être affectif

État dans lequel l'enfant se sent en sécurité sur le plan émotionnel avec le sentiment d'être aimé, valorisé et compris. Il repose notamment sur l'attachement, la gestion, reconnaissance et validation des émotions, la stabilité des relations affectives.

Bien-être matériel

Ensemble des conditions matérielles qui permettent à un enfant de vivre dans un environnement sain, sécurisé et propice à son développement, sans souffrir de privation. Il comprend l'accès à un logement, à une alimentation suffisante ou encore à des vêtements.

Bien-être et droits de l'enfant



LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

Adoptée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1989, et ratifiée par la France le 7 août 1990, elle reconnaît et protège les droits des enfants dans le monde.

→ **Article 3 §1 – Intérêt supérieur de l'enfant :** « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Depuis 2019, la **protection de l'intérêt supérieur de l'enfant est reconnue comme norme constitutionnelle**. Le législateur et les autorités doivent en tenir compte dans toutes les lois.

→ **Article 12 §1 – Droit de l'enfant de s'exprimer librement et d'être entendu sur les sujets qui le concernent :**
« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération en fonction de son âge et de son degré de maturité. »

→ **Article 24 §1 – Droit à la santé :**
« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (...). »

→ **Article 29 §1 – Objectifs de l'éducation :**
« Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser notamment à : a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité

de l'enfant, ainsi que le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités. (...) »

→ **Article 31§1 – Droit au repos, aux loisirs et aux activités culturelles :** « Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. »

Pour aller plus loin : [12 principaux droits de l'enfant](#) | Défenseur des Droits



LA CONSTITUTION

En France, le Préambule de la Constitution de 1946 garantit à l'enfant un certain nombre de droits. Ce texte a valeur constitutionnelle, c'est-à-dire qu'il fait partie des textes les plus importants que toutes les lois doivent respecter.

→ **§10 :** « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »

→ **§11 :** « Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

→ **§13 :** « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Le rôle des activités de loisirs pour le bien-être de l'enfant

Les activités physiques, artistiques et ludiques jouent un rôle essentiel dans le développement global de l'enfant et pour son bien-être. Les recherches en sciences de l'éducation, psychologie du développement et sociologie soulignent leur impact crucial sur les plans physique, cognitif, et socio-émotionnel.



Activités physiques

Développement des capacités motrices, mouvement, savoir-être, sociabilité...

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande que les enfants aient au moins 1 heure d'activité physique par jour.



Activités artistiques et culturelles

Développement de la sensibilité, capacité d'observation, concentration et calme, expression...

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne que les enfants qui participent à des activités culturelles et sportives obtiennent de meilleurs résultats scolaires et font preuve de plus de motivation⁰¹.



Activités ludiques et temps libre

Développement de l'imaginaire et de la créativité, autonomie, plaisir, exploration... Par ailleurs, le jeu libre et non encadré chez l'enfant, poursuivi en dehors de tout objectif de performance et productivité, favorise la régulation émotionnelle et diminue les symptômes de stress, d'anxiété et de dépression⁰². Aussi, les activités en extérieur, **en lien avec la nature** sont essentielles au bien-être et au développement de l'enfant. La nature apaise, valorise les émotions positives (émerveillement, joie) ou encore améliore le sommeil.

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande que les enfants aient du temps quotidien pour le jeu libre et non encadré.

⁰¹ OCDE - *How's Life in Children?* – 2020.

⁰² Inserm - *Le développement émotionnel de l'enfant* – 2022.

2. Les rythmes des enfants : que nous apprennent les neurosciences et la chronobiologie ?

Le saviez-vous ?



Les neurosciences sont l'ensemble des sciences qui étudient le système nerveux, et en particulier le cerveau.



La chronobiologie est la science qui étudie les rythmes biologiques du corps humain. Autrement dit, c'est l'étude de l'horloge interne du corps.

Que sont les rythmes biologiques ?



[Les rythmes biologiques - Vidéo | Lumni 2022](#) :
Un support vidéo utile pour une introduction
à la thématique des rythmes biologiques

Tout comme l'ensemble des espèces animales et végétales, **chaque individu possède une horloge biologique interne**. Elle est située dans une partie du cerveau appelée l'hypothalamus.

Cette horloge règle le fonctionnement de son corps sur **un rythme d'environ 24 heures** : c'est ce qu'on appelle **le rythme circadien**. Le rythme circadien influence :

- Le sommeil et l'éveil, la température corporelle, la production d'hormones (comme la mélatonine, qui aide à dormir),
- mais aussi les capacités cognitives, la vigilance et la mémoire, l'humeur.

Le rythme circadien est composé d'un rythme endogène (interne) influencé par des facteurs exogènes (externes) :

- **Rythme endogène (interne, biologique) :** chaque enfant a son propre rythme naturel, influencé par son âge, sexe, poids, taille, génétique, état de santé... Il existe une variabilité individuelle importante, même entre enfants du même âge. Certains enfants sont plus « du matin », d'autres « du soir », par exemple.
- **Rythme exogène (influences extérieures) :** le rythme endogène doit s'ajuster quotidiennement aux facteurs de l'environnement, qui changent selon les moments de la journée. Parmi ces facteurs :
 - La lumière du jour (facteur principal).
 - Les horaires des repas.
 - Les heures de coucher et de réveil.
 - Les rythmes sociaux (scolaires notamment).
 - Les températures et les saisons...

Rythmicité journalière des enfants et préconisations des chronobiologistes sur les rythmes scolaires

La chronobiologie montre que l'efficacité cognitive, c'est-à-dire la capacité des enfants à penser clairement et à apprendre n'est pas constante dans la journée. **Il existe des pics et des creux de vigilance et de performance qui varient au cours de la journée selon le rythme circadien**⁰³. La chronobiologie apporte des éclairages essentiels sur les moments optimaux pour les apprentissages chez l'enfant. À partir des résultats d'études scientifiques, les chronobiologistes s'accordent sur ses préconisations sur les rythmes scolaires⁰⁴.

⁰³ Montagner, Hubert - « Les rythmes majeurs de l'enfant », Informations sociales - 2009

⁰⁴ Touitou, Y. & Bégue, D. Rapport de l'Académie nationale de médecine sur les rythmes scolaires. 2010.

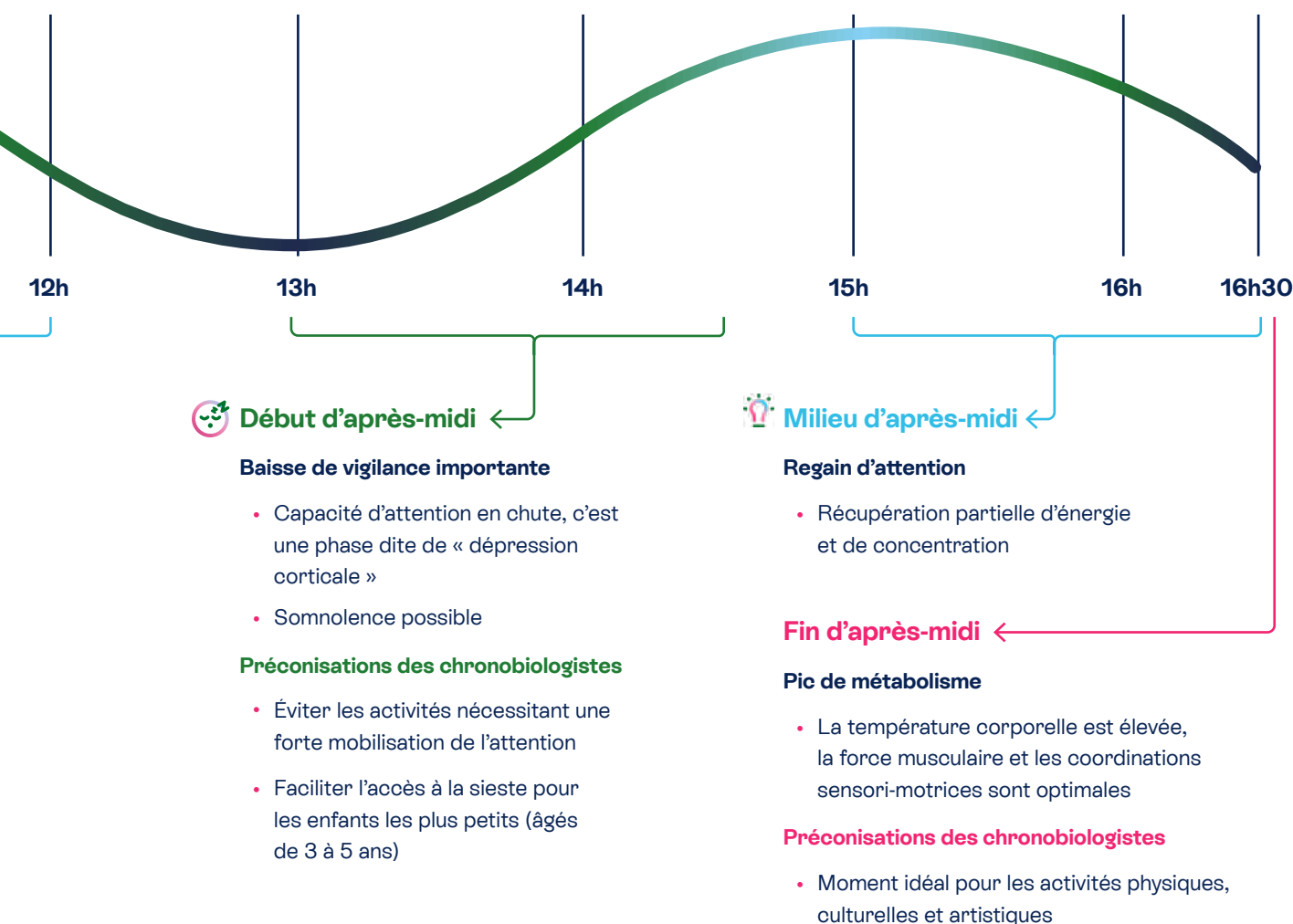


Autres préconisations des chronobiologistes :

→ **Aménager la journée scolaire en intégrant des temps de pause ou de détente réguliers (récréations, transitions douces entre les activités, moments calmes...).** Cela permet de respecter les **rythmes ultradiens**, c'est-à-dire des cycles biologiques de 90 à 120 minutes d'attention et de concentration, entrecoupés de phases de récupération nécessaires pour rester performant et éviter la fatigue.

→ **Aménager la semaine sur 4 jours et demi ou 5 jours** afin de limiter les ruptures entre les jours d'école et le week-end qui ont des incidences sur les capacités d'attention des enfants, et les irrégularités dans les heures de coucher et de lever.

→ **Évoluer vers un calendrier de 7-8 semaines de classe et 2 semaines de vacances**, équilibre optimal selon les études afin que l'enfant puisse se reposer et s'épanouir.



Pourquoi le respect du rythme biologique de l'enfant et de l'adolescent est primordial ?

L'IMPORTANCE DU SOMMEIL POUR L'ENFANT ET L'ADOLESCENT

Les études des neurosciences démontrent que le sommeil est crucial pour le développement physique et cérébral de l'enfant. Il permet de :

- Bien grandir et bien récupérer physiquement et mentalement.
- Consolider la mémoire et la capacité à apprendre.
- Mieux se concentrer.
- Mieux réguler ses émotions.

Les besoins de sommeil varient selon l'âge :

- **À l'enfance** (de 4 à 12 ans) : besoin de 9 à 12h de sommeil avec des horaires réguliers de levers et couchers.
- **À l'adolescence** (de 12 à 17 ans) : période de transformation physique et psychologique au cours de laquelle les besoins de sommeil se modifient :
 - Besoin de 8 à 10h de sommeil.
 - L'adolescent s'endort plus tard naturellement (sécrétion plus tardive de mélatonine, l'hormone naturelle qui prépare le corps à dormir) ce qui entraîne une privation de sommeil le soir. Il récupère le manque de sommeil sur les jours de repos avec un lever tardif, ce qui ne compense pas totalement la dette de sommeil.

Le saviez-vous ?



Durant les phases de sommeil profond, le cerveau des enfants travaille intensément à optimiser **son efficacité** : il tisse de nouvelles connexions neuronales et participe à un tri essentiel appelé « élagage synaptique », qui permet d'éliminer les connexions inutiles ou superflues.



L'utilisation des écrans le soir perturbe le sommeil : la lumière bleue des écrans diminue la production de mélatonine, et les activités conduites sur les écrans (réseaux sociaux, jeux...) stimulent l'activité cérébrale. L'enfant met plus de temps à s'endormir et se couche plus tard.

30 % des enfants

ne dorment pas assez du fait de l'utilisation de téléphones portables, de la télévision ou des jeux vidéo⁰¹.

⁰¹ Morphée - Étude : Le sommeil, pays des écrans en veille - 2016

LE PHÉNOMÈNE DE DÉSYNCHRONISATION DES RYTHMES

C'est le décalage entre l'horloge biologique (= le rythme idéal, dont le corps et le cerveau ont besoin) et l'horloge réelle (= le rythme qui est, dans les faits, mis en place). Ce décalage des rythmes nuit au bien-être global de l'enfant (fatigue chronique, mauvaise qualité du sommeil et d'appétit, troubles de la concentration et des apprentissages, irritabilité...).

Les enfants particulièrement vulnérables, qui cumulent les déficits de sommeil, qui vivent dans une insécurité affective (enfants maltraités, situation familiale conflictuelle) ou dans un environnement difficile (précarité, maladie) sont aussi ceux qui **présentent les fluctuations d'attention les plus marquées**. Ils sont donc davantage impactés par la désynchronisation des rythmes biologiques et scolaires.

Des rythmes scolaires mal adaptés aux besoins peuvent entraîner **une baisse de**

10 à 15 % des **performances cognitives**

20 à 30 %
des enfants

ont un **déficit de sommeil** chronique⁰¹

⁰¹ Coralie Martin, Rodolphe Charles, Amandine E. Rey - Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé - 2018

Le discours des chronobiologistes reste inchangé depuis plusieurs années en France : « L'aménagement du temps scolaire en France n'est pas en cohérence avec les connaissances de la chronobiologie de l'enfant et cela à tous les niveaux de l'organisation, journée, semaine ou année scolaire »⁰¹.

⁰¹ Touitou, Y. & Bégue, D. Rapport de l'Académie nationale de médecine sur les rythmes scolaires. 2010.

PARTIE 02

Comment sont organisés les temps de l'enfant en France ?

1. État des lieux de l'organisation des temps de l'enfant

NOTA BENE : Les temps de l'enfant sont ici évoqués les uns après les autres par souci de compréhension, mais ils doivent être appréhendés de manière globale car ils sont profondément liés : il s'agit de la journée, de la semaine, de l'année vécues par l'enfant.

Le temps scolaire

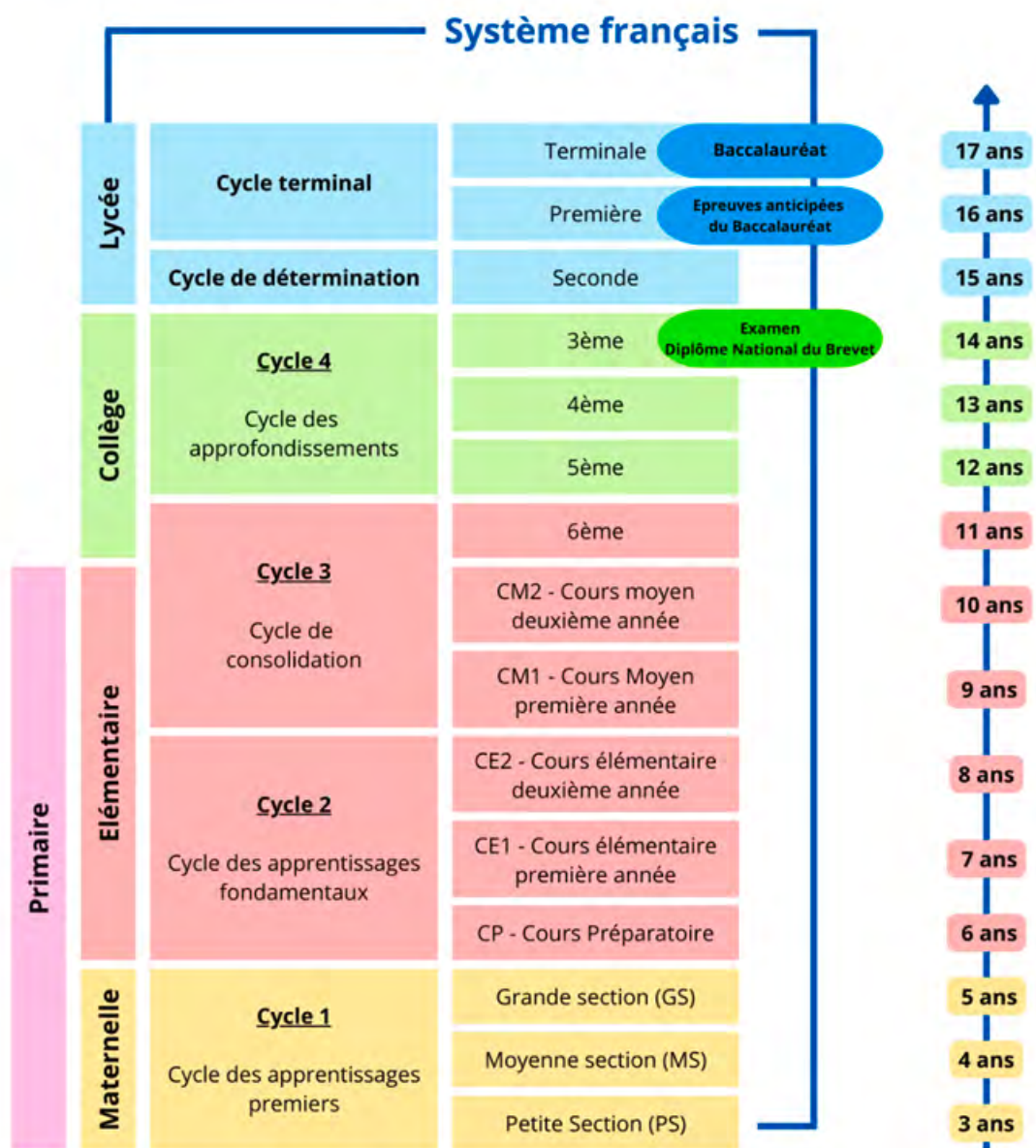
L'ORGANISATION DU SYSTÈME SCOLAIRE FRANÇAIS EN BREF

Article L131-1 du code de l'éducation : **l'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.**

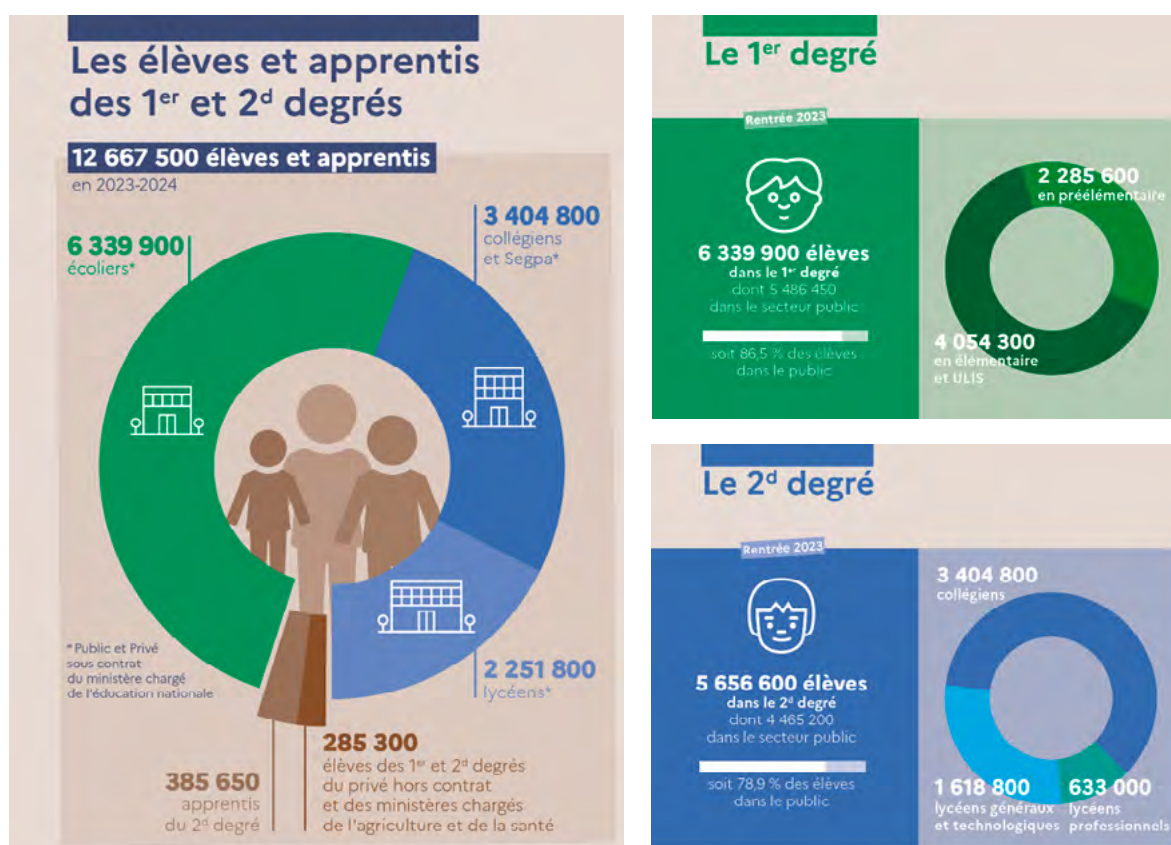


Pour en savoir plus « [L'École expliquée aux parents](#) » en vidéo - Onisep

Cette série vidéo de l'Onisep présente de façon claire et synthétique l'école en France, son organisation, ses missions et les différentes étapes de la scolarité des enfants de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur.



Chiffres clés : Nombre d'enfants scolarisés pour l'année 2023-2024



Source : Ministère de l'Éducation nationale, L'Éducation nationale en chiffres, édition 2024

Le temps scolaire

C'EST QUOI LE TEMPS SCOLAIRE ?

Le temps scolaire est le temps consacré aux enseignements pendant lequel l'élève est confié à l'école par l'intermédiaire des professeurs. On l'appelle aussi **rythmes scolaires**.

Le temps scolaire



= le temps passé en classe avec les professeurs

Le temps scolaire représente environ

32 % du temps disponible des enfants⁰¹

⁰¹ HOFEA – Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité - 2018

QUI L'ORGANISE ?

L'Éducation nationale

QUAND ?

Selon l'article L. 521-1 du Code de l'éducation : l'année scolaire comporte :

- 36 semaines au moins
- Réparties en 5 périodes de travail
- Séparées par 4 périodes de vacances (Toussaint, Noël, hiver et printemps)

Article L521-2 du Code de l'éducation : les rythmes scolaires tiennent compte des besoins d'expression physique, d'éducation et de pratiques corporelles et sportives des élèves.



Voici une [courte vidéo](#) de Lumni de 2024 qui introduit la thématique des rythmes scolaires.

L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE EN PRIMAIRE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Niveau scolaire	Volume horaire annuel	Nombre de semaines de cours par an	Volume horaire par semaine	Nombre de jours par semaine	Volume horaire par jour	Pause méridienne
PRIMAIRE 3 ans ↓ 11 ans	864 h	36 semaines	24 h	4 jours et demi ou 4 jours*	5h30 max 3h30 max la demi-journée	1h30
COLLÈGE 11 ans ↓ 14 ans	936 h	36 semaines	25 h pour les 6 ^e 26 h obligatoire pour les 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e (+ si options)		6h max pour les 6 ^e ≈ 6 à 7h pour les 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e	1h30
LYCÉE (général) 14 ans ↓ 18 ans	≈ 1008 à 1152 h Selon les options choisies	36 semaines	≈ 28 à 32 h Selon les options choisies		≈ 7 à 8h	

Source - Code de l'éducation :

- L'organisation en primaire est fixée par les articles D. 521-10 et suivants du code de l'éducation
- L'organisation au collège et au lycée est fixée par l'article R. 421-2-2 du code de l'éducation

PRÉCISIONS ET EXCEPTIONS

Primaire (premier degré)

*Pour s'adapter aux spécificités locales, l'organisation du temps scolaire peut être différente. Les collectivités locales peuvent choisir parmi 3 autres types d'organisations pour répartir les 24 heures d'enseignement obligatoires dans la semaine⁰⁵ :

Cadre d'organisation de la semaine scolaire	Cadre général	Cadre dérogatoire		
		OTS dérogatoire sur 9 demi-journées	OTS dérogatoire comprenant 8 demi-journées dont 5 matinées	OTS dérogatoire comprenant 8 demi-journées réparties sur 4 jours
ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS)	• 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées incluant le mercredi matin • une durée d'enseignement de 5h30 au maximum par jour • une demi-journée n'excédant pas 3h30	• 24 heures d'enseignement réparties sur une semaine de 9 demi-journées • dérogation aux maxima horaires de 5h30 par jour et 3h30 par demi-journée • et/ou demi-journée de cours le samedi matin	• huit demi-journées par semaine comprenant au moins cinq matinées • regroupement des activités périscolaires sur un après-midi	• regroupement du temps scolaire sur 4 jours
	Une pause méridienne d'1h30 au minimum			

À la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours est majoritaire. Elle concerne plus de 90 % des communes.

⁰⁵ Prévues par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Les écoles privées hors contrat



= établissements qui ne bénéficient d'aucun financement public et ne sont pas liés par un contrat avec l'État. Elles choisissent librement l'organisation du temps scolaire, les méthodes pédagogiques, les rythmes d'enseignement. Elles ne sont pas tenues de suivre le calendrier scolaire national.

Au-delà des 24 heures d'enseignement hebdomadaires dispensées à tous les élèves, les enseignants consacrent deux heures par semaine à des **activités pédagogiques complémentaires (APC)** en groupes restreints : aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école.

Il n'y a pas de réglementation nationale imposant des horaires précis de début et fin de journée scolaire. Les horaires sont déterminés par le conseil d'école, en concertation avec la municipalité et l'inspection académique.

Collège et lycée

Pour les élèves de 6^e, un temps obligatoire d'accompagnement aux devoirs « Devoirs faits » (*sur le dispositif « Devoirs faits », voir partie 4 – p.58*) s'ajoute aux 25 heures d'enseignements obligatoires.

Une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième peut également être ajoutée en tant qu'enseignement facultatif dans le cadre des classes bi-langues.

Conformément à l'article R. 421-2 du code de l'éducation, dans le second degré, **les établissements disposent d'une autonomie qui porte notamment sur l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire.**

L'autonomie des établissements en matière d'organisation du temps scolaire est cependant limitée par :

- Les volumes horaires hebdomadaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves.
- Les obligations de service des enseignants.
- L'organisation de l'occupation des bâtiments scolaires (contraintes dues au partage de salles de classe et des espaces sportifs).
- Les transports scolaires et leurs horaires de passage.

Il n'y a pas de réglementation nationale imposant des horaires précis de début et fin de journée scolaire. Les horaires sont déterminés par le conseil d'administration de l'établissement.

LES VOLUMES HORAIRES PAR DISCIPLINE

Cycle de consolidation (CM1 et CM2)	
Domaine disciplinaire	Durée hebdomadaire moyenne
Français	8h
Mathématiques	5h
Langues vivantes	1h30
Éducation Physique et Sportive (EPS)	3h
Sciences et technologies	2h
Enseignements artistiques	2h
Histoire et géographie	2h30
Total	24h

Exemple de la durée hebdomadaire de chacun des enseignements en CM1 et CM2

Pour en savoir plus sur les volumes horaires par discipline :

→ En école élémentaire :



[L'école élémentaire : Volume horaire par discipline](#) - éducol - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco⁰¹

→ Au collège :



[Le collège : Volume horaire par discipline](#) - éducol - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco

→ Au lycée général :



[Le lycée général : Volume horaire par discipline](#) - éducol - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco

⁰¹ Programme d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires fixé par l'Arrêté du 9 novembre 2015

Exemple d'emploi du temps d'un élève en CE1



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

éduscol Informer et accompagner
les professionnels de l'éducation

CYCLES

2

3

4

EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CE1

HORAIRE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9h00 - 9h15	Éducation musicale	Résolution de problèmes	Lecture de textes longs	Éducation musicale
9h15 - 9h30	Consolidation graphèmes-phonèmes : Lecture de syllabes et de mots réguliers	Lecture - compréhension : activité guidée	Grammaire	Lecture - compréhension : Activité guidée
9h30 - 9h45	Dictée de syllabes et de mots réguliers		Dictée	
9h45 - 10h00	Lecture à voix haute : Entraînement à la fluence	Lecture à voix haute : Entraînement à la fluence	EPS	Lecture à voix haute : Entraînement à la fluence
10h00 - 10h15	Lecture - compréhension			Écriture - copie
10h15 - 10h30	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION
10h30 - 10h45				
10h45 - 11h00	Résolution de problèmes : Grandeurs et mesures	EPS	Écriture - copie	Résolution de problèmes : Jeux mathématiques
11h00 - 11h15	Langue vivante		Lecture à voix haute : Entraînement à la fluence	
11h15 - 11h30		Calculer avec des nombres entiers : Calcul mental	Vocabulaire	
11h30 - 11h45	Calcul en ligne, calcul posé			
11h45 - 12h00	PAUSE ET REPAS	PAUSE ET REPAS	PAUSE ET REPAS	PAUSE ET REPAS
12h00 - 12h30				
12h30 - 12h45	Questionner le monde du vivant, de la matière et des objets	Questionner l'espace et le temps Explorer les organisations du monde	Arts plastiques	Explorer les organisations du monde
12h45 - 13h00				Questionner l'espace et le temps
13h00 - 13h15	Lecture à voix haute : Entraînement à la fluence	Rédaction	Lecture : consolidation graphèmes- phonèmes	Calculer avec des nombres entiers : Calcul mental
13h15 - 13h30				Calcul en ligne, calcul posé
13h30 - 13h45	Écriture - copie	Grammaire	Lecture à voix haute - entraînement à la fluence	Lecture : Consolidation graphèmes-phonèmes
13h45 - 14h00	EPS			Langue vivante
14h00 - 14h15		Calcul mental	Lecture à voix haute : entraînement à la fluence	RÉCRÉATION
14h15 - 14h30				
14h30 - 14h45	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION	RÉCRÉATION
14h45 - 15h00				
15h00 - 15h15	Vocabulaire	Grandeurs et mesures	EMC	EPS
15h15 - 15h30				
15h30 - 15h45	Calculer avec des nombres entiers : Calcul mental	Lecture : Consolidation graphèmes-phonèmes	Résolution de problèmes : Espace et géométrie	Écriture - copie
15h45 - 16h00				
16h00 - 16h15				
16h15 - 16h30	Calcul en ligne, calcul posé	Dictée de mots, de phrases	Lecture de textes longs par le maître	Lecture de textes longs par le maître
16h30 - 16h45				

LES VACANCES SCOLAIRES

Article L. 521-1 du Code de l'éducation :
un calendrier scolaire national est arrêté par
le ministre chargé de l'Éducation pour une
période de 3 années. Il peut être adapté pour
tenir compte des situations locales.

- Les enfants et jeunes bénéficient
de **16 semaines de vacances** par an,
organisées de la manière suivante :
 - Deux semaines complètes de vacances
autour de la Toussaint, de Noël, en hiver
et au printemps.
 - Les mois de juillet et août entièrement
libres d'enseignement (avec parfois un
léger empiètement sur le mois de juillet).
- La France métropolitaine est répartie en
3 zones de vacances scolaires (A, B et C)
pour les vacances d'hiver et de printemps.
Cette organisation a été adoptée pour :

- Répartir les départs en vacances pour
éviter les embouteillages.
- Optimiser la fréquentation des
infrastructures touristiques (hôtels,
stations de ski...).
- Mieux gérer les flux de transport.

- **Les académies d'Outre-mer déterminent
leur propre calendrier scolaire** qui
prend en compte les spécificités de
leurs territoires, notamment le climat
tropical (cyclone, saison des pluies), les
fêtes locales (Carnaval aux Antilles) ou
les périodes touristiques.
- **L'académie de Corse** est indépendante
des autres académies scolaires françaises
et **détermine son propre calendrier
scolaire.**

Calendrier scolaire national 2024-2025

Famille-Scolarité Vacances scolaires 2024 - 2025				
 Zone A Zone B Zone C Corse				
	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Mardi 3 septembre 2024
Vacances de la Toussaint		Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël		Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025
Vacances d'été		Samedi 5 juillet 2025		

Source : Arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Le temps périscolaire

C'EST QUOI LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ?

Le temps périscolaire est constitué des **heures qui précèdent et suivent la classe, au sein de l'établissement scolaire, durant lesquelles un encadrement peut être proposé aux enfants scolarisés.**

Le temps périscolaire



= temps passé au sein de l'établissement scolaire en dehors du temps d'enseignement, pendant lequel les enfants peuvent être accueillis, encadrés et participer à des activités

Le temps périscolaire concerne uniquement l'école primaire, c'est-à-dire l'école maternelle et élémentaire (de 3 à 11 ans). Il n'y a pas de « temps périscolaire » dans les collèges et lycées.

QUI L'ORGANISE ?

Les collectivités locales et plus particulièrement **les mairies**, en partenariat avec l'Éducation nationale, des associations partenaires, des animateurs périscolaires...

QUAND ?

- La période d'accueil du **matin** avant la classe ≈ 7h30-8h30
- Le **temps méridien** ≈ 11h30-13h30 (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le temps de restauration) ;
- La période d'accueil du **soir** immédiatement après la classe ≈ 16h30-18h30.

QUELLES ACTIVITÉS ?

- **Matin** : lecture d'histoires, jeux calmes comme des puzzles, coloriage...
- **Midi** : jeux extérieurs, les jeux de ballon, ateliers de découverte du jardinage...
- **Soir** : Aide aux devoirs, ateliers artistiques comme le théâtre, jeux de sociétés, activités sportives...

Le temps extra-scolaire

C'EST QUOI LE TEMPS EXTRA-SCOLAIRE ?

Temps passé en dehors du temps scolaire et périscolaire, en dehors de l'établissement scolaire, durant lequel un **encadrement** est proposé aux enfants

Le temps extra-scolaire



= activités encadrées de l'enfant en dehors de l'école

QUI L'ORGANISE ?

Le temps extra-scolaire relève de **la responsabilité des familles**, qui vont choisir avec l'enfant, si elles le souhaitent, des activités extra-scolaires encadrées. Ces activités sont organisées par **les collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire et de la jeunesse, les clubs et fédérations sportives, les structures culturelles et artistiques...**

QUAND ?

- Le soir après l'école et les activités périscolaires.
- Le mercredi après-midi.
- Les week-end (s'il n'y a pas école le samedi matin).
- Les vacances scolaires.

QUELLES ACTIVITÉS ?

- **Activités sportives** : danse, natation, football, rugby, gymnastique, athlétisme...
- **Activités artistiques et culturelles** : musique, chant, théâtre, dessin, photographie...
- **Engagement associatif et citoyen** : bénévolat au sein d'associations (environnement, solidarité...).
- **Activités de loisirs en plein air** : jardinage, découverte de la nature...
- **Activités linguistiques** : cours de langues étrangères...
- **Activités scientifiques et techniques** : informatique, multimédia, astronomie...

C'est quoi l'éducation populaire ?



L'éducation populaire, c'est apprendre en dehors de l'école, avec les autres, pour comprendre la société et pouvoir y agir. L'objectif est de favoriser l'accès du plus grand nombre aux savoirs et à la culture, au sport et à la vie démocratique. L'éducation populaire se vit dans les maisons de quartier, les clubs sportifs, les associations (comme *La ligue de l'enseignement*, *Les Francas*, etc.)

Le temps libre de l'enfant

C'EST QUOI LE TEMPS LIBRE DE L'ENFANT ?

Le temps libre



= temps passé en dehors du temps scolaire, du temps périscolaire et des activités extra-scolaires encadrées, seul, avec des amis, en famille.



Récits de journées types d'enfants et d'adolescents de différents âges



Le lundi de Léa, 4 ans, en école maternelle, qui vit à Paris avec sa mère

6H45

Ma maman me réveille tôt car elle doit m'amener à l'école avant d'aller au travail. Je suis un peu fatiguée.

7H15

Je prends mon petit déjeuner rapidement en regardant des dessins animés à la télé et on marche jusqu'à l'école.

8H

On arrive à l'école. On joue un peu dans la classe avant de commencer. Moi j'ai fait un dessin.

8H45

On se regroupe et c'est l'heure des rituels du matin. On fait les présences, la date et la météo.

9H30

On a fait des groupes. Moi j'ai fait de la peinture.

10H

On va aux toilettes et c'est la récréation !

10H30

On a appris à compter.

11H30

On va manger à la cantine. Il y a beaucoup de bruit.

12H30

On fait la sieste dans une petite salle aménagée. J'ai du mal à m'endormir alors je joue avec mes peluches. Il y avait de la musique douce.

14H30

Quand on s'est réveillés, on a fait des jeux calmes. On a aussi appris une chanson pour la fête de l'école.

16H30

Je vais à la garderie.

17H30

Ma maman vient me chercher et me donne le goûter. On va jouer au petit parc en face de l'appartement. Il y a beaucoup d'enfants qui jouent et pas beaucoup de place.

19H

C'est l'heure du dîner et après du bain.

20H

Ma maman me lit une histoire, et reste avec moi jusqu'à ce que je m'endorme.



Le mardi de Sami, 14 ans, au collège, et qui vit avec ses parents dans un village de Normandie

6H

Réveil difficile, je me prépare rapidement et mange mon petit déjeuner et regardant mes réseaux sociaux.

6H50

Je prends le car scolaire, l'arrêt est à 20 minutes à pied de chez moi. Il y a en a un toutes les heures, je ne peux pas le rater sinon j'arrive en retard. Je retrouve mes amis dans le car.

7H45

J'arrive au collège, les cours commencent à 8h30 alors j'ai du temps pour traîner avec mes amis, regarder des vidéos pour faire passer le temps.

8H30

Matinée de cours : français, histoire et anglais.

12H00

Pause déjeuner. Je vais à la cantine et ensuite je vais au foyer au collège avec mes amis. On discute, on rigole, on regarde les réseaux sociaux. Je finis rapidement mon devoir de mathématiques.

13H30

Reprise des cours : mathématiques, sciences de la vie et de la terre.

16H30

Fin des cours. J'attends mon car 20 minutes.

18H

Arrivée à la maison. Je prends un goûter, je me change et je pars pour le judo. Mes parents m'amènent en voiture parce qu'il n'y a pas de bus qui va au club.

18H30

Même si je suis un peu fatigué après cette journée, j'adore le judo. Je me dépense, je retrouve mes amis du club.

20H

Retour à la maison, douche et dîner avec mes parents.

20H45

Je vais dans ma chambre. Je consulte mes devoirs sur Pronote, je les fais vite.

21H30

Je discute avec mes amis en ligne, on s'échange des vidéos sur Tiktok. Je joue à des jeux vidéo sur ma console.

23H

Je vais me coucher.



Le dimanche de Sarah, 16 ans, au lycée, et qui vit avec sa mère et ses sœurs dans une banlieue de Marseille

9H

Je me réveille et je reste un peu au lit.
Je scrolle sur mon téléphone, je réponds à des messages. Je discute avec ma sœur qui dort avec moi.

10H

On va faire une course avec une voisine.

11H

Je fais le linge et on prépare le déjeuner.

13H

On déjeune en famille.

15H

Je vais faire un tour avec des amis, on se pose et on discute, on fait des vidéos Tiktok.
On va au terrain de basket et on joue un peu.

20H

Je dîne avec ma famille, il y a la télévision en fond.

20H30

Je révise pour mes deux examens de demain. J'y pense beaucoup et je suis un peu stressée.

23H

Je n'arrive pas à dormir alors je traîne un peu sur mon téléphone. Je m'endors avec mes écouteurs.

2. Historique et évolutions de l'organisation des temps de l'enfant en France



1994

Nouveau calendrier scolaire (François Bayrou lorsqu'il était ministre de l'Éducation nationale) : qui rétablit l'alternance de sept semaines de travail et de deux semaines de repos et ne tient plus compte de la date de l'élection présidentielle pour les vacances du printemps.

2008

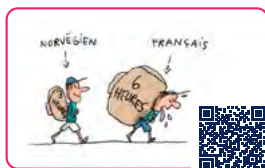
Circulaire sur la semaine de 4 jours (Xavier Darcos) : pour les écoles primaires, suppression du samedi matin et réduction de l'horaire hebdomadaire à 24 h. L'objectif est de concentrer les heures d'enseignement sur quatre journées complètes, entraînant ainsi des journées de cours plus longues. Avant cette circulaire, des écoles avaient déjà fait le choix de raccourcir les vacances scolaires pour pratiquer la semaine de 4 jours.

2010

Circulaire neuf demi-journées (Luc Chatel) : recommandation d'étaler les cours sur neuf demi-journées (avec mercredi matin), pour mieux répartir les apprentissages sur la semaine dans le primaire.

Décret Peillon - semaine de 4 jours et demi (Vincent Peillon) : mercredi matin travaillé et réduction de la durée quotidienne de cours pour toutes les écoles primaires. Mise en place d'activités périscolaires le mercredi après-midi. Le décret prévoit également qu'un Projet éducatif territorial (PEdT) peut être instauré par la commune pour formaliser l'organisation des temps périscolaires et extra-scolaires, dans la continuité du temps scolaire.

2013



[Vidéo qui explique le passage à la semaine de 4 jours et demi](#)

2014

Généralisation de la réforme 2013 (Benoît Hamon/ Najat Vallaud-Belkacem) : déploiement de la semaine de 4 jours et demi dans toutes les communes. Obligation pour chaque mairie de proposer un volet périscolaire structuré (garderie, études dirigées, ateliers), en assurant une continuité entre temps scolaire et périscolaire.

2018

Depuis la rentrée 2018, l'organisation dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours est majoritaire.

2017

Décret - retour à la semaine de 4 jours (Jean-Michel Blanquer) : prévoit la possibilité, pour les communes, de revenir à quatre jours de classe (pour le primaire), à condition de maintenir 24h d'enseignement hebdomadaire.

PARTIE 03

Comment sont organisés les temps de l'enfant à l'international ?

1. Comparatif de la France avec les autres pays de l'OCDE

La France se distingue par un **temps d'enseignement obligatoire plus concentré** que dans la plupart des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

→ **Les élèves français suivent davantage d'heures de cours⁰⁶ :**

- 864 heures par an à l'école primaire contre 805 heures dans les pays de l'OCDE.
- 968 heures par an au collège contre 916 heures en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- 8 192 heures pendant l'enseignement primaire et le collège contre 7 634 heures en moyenne dans l'OCDE.

→ **La France est le seul pays de l'OCDE où les élèves de primaire suivent une semaine de 4 jours ou 4,5 jours,** la semaine de 5 jours étant largement répandue dans les autres pays.

→ **Les élèves français ont moins de semaines de classe** (36 semaines par an contre 38 en moyenne dans l'OCDE) **et davantage de vacances** : 16 semaines par an contre 14 en moyenne dans l'OCDE.

→ Mais **les vacances d'été sont plus courtes en France** : 8 semaines contre 9 en moyenne. **La spécificité de la France réside dans ses vacances intermédiaires, plus fréquentes et plus longues que dans la plupart des autres pays** : quatre périodes de congés dans l'année de deux semaines chacune.

⁰⁶ OCDE (2023), *Regards sur l'éducation 2023 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ffc3e63b-fr>.

**Le temps d’instruction obligatoire en nombre d’heures
dans l’Union européenne (UE)**

Pays	Primaire	Secondaire inférieur	Total
Danemark	7 000	3 600	10 600
Pays-Bas	5 640	3 000	8 640
France	4 320	3 872	8 192
Espagne	4 754	3 171	7 925
Portugal	5 245	2 455	7 700
Italie	4 521	2 970	7 491
Allemagne	2 896	4 480	7 376
UE25	3 690	3 504	7 194
Suède	4 283	2 607	6 890
Estonie	3 964	2 468	6 432
Finlande	3 962	2 423	6 385
Pologne	2 230	3 015	5 245
Croatie	1 890	2 651	4 541
Bulgarie	2 028	2 207	4 235

Source : OCDE, 2023

**Le nombre de jours de vacances scolaires
dans l'Union européenne (UE)**

Pays	Vacances d'été	Autres vacances	Total
Malte	89	46	135
Lettonie	93	35	128
Estonie	77	41	122
Lituanie	82	40	122
France	56	65	121
Roumanie	77	43	120
Portugal	72-76	65	117-121
Grèce	86	30	116
Autriche	49	65	114
Belgique francophone	52	60	112
Finlande	65	34	99
Suède	60	38	98
Danemark	44	49	93
Pays-Bas	42	35	77

Source : Eurydice, 2024

2. Exemples d'autres modèles d'organisation des temps de l'enfant

Espagne

JOURNÉE SCOLAIRE

2 types d'organisation :

- **journée continue**, de 8h30 à 14h00, les élèves déjeunant chez eux après l'école ;
- **journée partagée**, les cours étant répartis le matin (9h00-13h00) et l'après-midi (15h00-17h00) avec une pause déjeuner de 1 à 2 heures.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités proposées par les municipalités et les AMPA (*Asociaciones de Madres y Padres de Alumnos*) :

- **avant l'école** dès 7h30 ou 8h00 jusqu'à l'ouverture des classes : activités calmes (jeux, lecture, petit-déjeuner),
- **après l'école** entre 14h00 et 16h00 (journée continue) ou après 17h00 (journée partagée) : sport, musique, théâtre, arts plastiques, robotique, langues, aide aux devoirs.

Finlande

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : vers 8h00 ou 9h00 (variable selon les écoles)

Durée de la journée :

- 4 à 5 heures pour les plus jeunes, et jusqu'à 6 heures pour les élèves plus âgés.
- Cours de 45 minutes, avec des pauses de 15 minutes toutes les heures
- Pause déjeuner d'environ 30 minutes.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités financées par les municipalités pour les enfants de 1^{re} et 2^e année (équivalent CP/CE1) : activités ludiques, artistiques ou sportives.

Suède

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : entre 8h00 et 8h30

Fin de la journée : entre 13h30 et 15h30, selon l'âge

→ Courtes pauses toutes les 45 à 60 minutes

→ Pause déjeuner de 45 min à 1h.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités proposées en centres de loisirs avant et après l'école pour les enfants de 6 à 12 ans : jeux, sport, bricolage, lecture, activités en plein air, repos.

Allemagne

Organisation variable selon le Land (État fédéral)

Expansion de l'enseignement à temps plein ou journée continue

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : entre 7h30 et 8h15

Pour les écoles à mi-temps ou traditionnelles: fin entre 12h et 13h30.

Introduction progressive de l'enseignement à temps plein : fin entre 15h30 et 16h30.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités variables selon le Land.

Pour les écoles à mi-temps, garderie facultative (aide aux devoirs, jeux libres, activités encadrées) jusqu'à 16h ou 17h.

Pour les écoles à temps plein, activités périscolaires, obligatoires ou facultatives prévues l'après-midi.

Danemark

Pays de l'Union européenne où les élèves ont le plus grand nombre d'heures d'enseignement obligatoire.

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : entre 8h00 et 8h30

Fin de la journée : entre 13h00 et 15h00, selon l'âge.

Plusieurs écoles ont choisi de repousser le début des cours pour les 13-16 ans afin de prolonger leur sommeil.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités gérées par les municipalités.

Accueil proposé aux enfants de 6 à 10 ans (CP à CM1 environ) dans les écoles primaires publiques : jeux, sport, musique, arts, activités manuelles, aide aux devoirs.

Clubs proposés aux jeunes de 10 à 14 ans avec plus d'activités adaptées.

Portugal

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : entre 8h30 et 9h00

Fin de la journée : entre 15h30 et 17h00, selon l'âge et l'école.

Depuis 2005, le Portugal a progressivement allongé la journée scolaire sans modifier le volume des enseignements.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Activités proposées dans les écoles publiques aux enfants du 1^{er} cycle de l'enseignement de base (6-10 ans), avant et après l'école : jeux libres, sport, arts plastiques, théâtre, aide aux devoirs, informatique...

Corée du Sud

Organisation très différente de celle des pays européens.

JOURNÉE SCOLAIRE

Début de la journée : entre 8h00 et 8h30

Fin de la journée : entre 13h00 et 14h00 pour les élèves entre 6 et 12 ans (élémentaire) et entre 15h30 et 17h00, voire plus tard au collège ou lycée.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

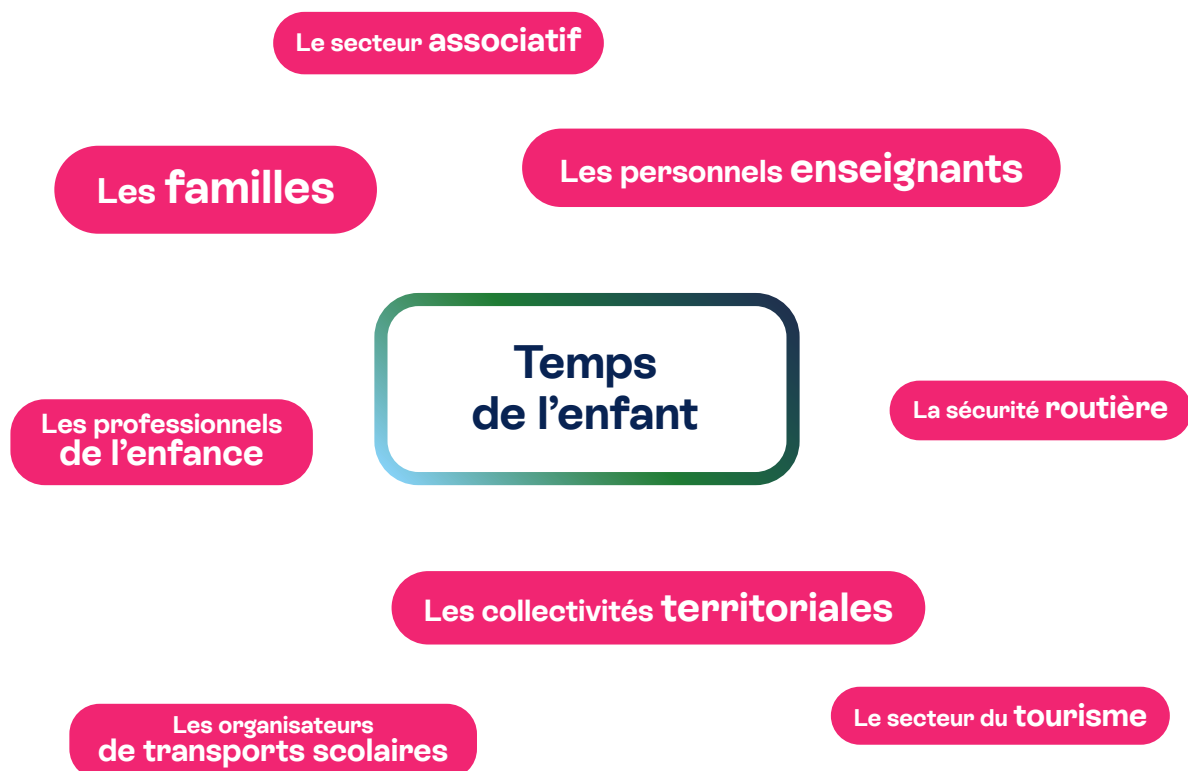
La majorité des élèves restent à l'école ou vont à des cours du soir (instituts privés de soutien scolaire) jusqu'à 21h voire 23h, surtout au lycée.

PARTIE 04

Quels sont les enjeux liés aux temps de l'enfant ?

1. Qui sont les acteurs des temps de l'enfant et comment se coordonnent-ils ?

Qui sont les acteurs des temps de l'enfant ?



Les familles

La question des temps de l'enfant déborde l'école : elle renvoie à la capacité des parents à ajuster leurs propres rythmes (travail, trajets, vie sociale) pour accompagner les devoirs, les loisirs ou simplement le repos de leurs enfants. L'équilibre est difficile à trouver entre exigences professionnelles, gardes périscolaires et vie familiale. Des enjeux particuliers se posent selon la structure familiale :

- Pour les **foyers composés des deux parents**, l'organisation des rythmes scolaires suscite des enjeux majeurs d'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'emploi.
- Pour l'enfant en **garde alternée** aux parents séparés, le temps consacré à la logistique et aux transports sera plus important puisque l'enfant doit partager son temps entre deux domiciles. Cela peut entraîner une désorganisation du rythme de vie (déplacements fréquents, horaires irréguliers, adaptation constante).
- Dans les **foyers monoparentaux**, le parent seul aura souvent moins de disponibilité, de temps et de ressources à consacrer à l'enfant pour l'accompagnement scolaire mais aussi dans les activités extra-scolaires (précarité, multiples emplois ou horaires en décalés, charge mentale plus importante...).

Le saviez-vous ?

 Le plus souvent, ce sont les femmes qui adaptent leur emploi du temps ou réduisent leur activité professionnelle pour assurer la garde des enfants en dehors des heures d'école, ce qui a une conséquence sur leur vie professionnelle :

25 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 6 % des hommes⁰¹.

51 % des femmes à temps partiel indiquent l'être pour s'occuper de leurs enfants, contre seulement 14 % des hommes⁰²

⁰¹ Insee - Femme et hommes, l'égalité en question - 2020

⁰² Insee - Emploi, chômage, revenus du travail - 2022

Les personnels enseignants

(professeurs des écoles, enseignantes et enseignants du second degré, cadres pédagogiques...) L'organisation des temps de l'enfant a des conséquences sur l'organisation quotidienne des professeurs : ils doivent alterner plages de cours, ateliers d'accompagnement (APC), réunions pédagogiques et formations à des moments qui varient selon le découpage hebdomadaire (mercredi travaillé ou non, amplitude de la pause méridienne, journées allégées). Par ailleurs, leur calendrier professionnel est dépendant du calendrier scolaire (périodes de vacances notamment).

Les collectivités territoriales

La mise en place d'activités périscolaires dépend fortement des ressources financières et logistiques de chaque mairie. Certaines collectivités peinent à financer l'encadrement extrascolaire (comme le recrutement d'animatrices et d'animateurs), tandis que d'autres peuvent proposer une offre riche et diversifiée. Dans les communes rurales ou défavorisées, l'offre d'accueil périscolaire (garderies, centres de loisirs, études surveillées) est souvent limitée faute de financements ou d'infrastructures. Dans les communes, les Conseils municipaux d'enfants permettent aux enfants de participer à la vie démocratique locale.

Le secteur associatif

- Les associations d'éducation populaire et de jeunesse proposent une offre éducative pour les enfants et adolescents (principalement sous forme d'accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, des ateliers culturels, séjours...).
- Les associations sportives offrent aux enfants et adolescents la possibilité de pratiquer une activité physique régulière et encadrée par des éducateurs sportifs qualifiés. Elles ont souvent des difficultés à trouver des locaux disponibles.

Les professionnels de l'enfance

(psychologues, éducatrices et éducateurs, animatrices et animateurs...) Ils doivent articuler leurs horaires de travail (accueils matinaux, mercredis, pauses méridiennes, vacances) avec les rythmes scolaires pour proposer un accompagnement continu et de qualité. Des tensions existent entre les exigences pédagogiques, la flexibilité requise pour suivre les rythmes scolaires et périscolaires, et les conditions matérielles (locaux, effectifs, formation) (*voir focus sur l'attractivité des métiers de l'enfance ci-dessous*).

La structuration des vacances scolaires détermine des flux touristiques :

Le secteur du **tourisme**

les professionnels (hôteliers, stations de ski, agences de voyages) doivent adapter leurs offres et leurs capacités d'accueil sur les périodes de congés zonées. Ils anticipent les pics de fréquentation pour adapter leurs tarifs, recruter du personnel saisonnier et prévoir leurs animations, tout en gérant les creux de fréquentation en dehors des vacances.

Le secteur du tourisme inclut notamment celui des organisateurs de séjours, notamment pour les plus jeunes (linguistiques, sportifs, culturels).

Les organisateurs de **transports scolaires**

L'évolution des rythmes scolaires modifie leurs plannings et leurs circuits : ils doivent recalculer les lignes, les fréquences et les rotations de bus pour tenir compte des journées raccourcies, des mercredis travaillés ou non, et des périodes de vacances zonées. Ces ajustements entraînent des coûts logistiques supplémentaires (trajets à vide, heures supplémentaires) et complexifient la coordination avec les collectivités et les établissements pour garantir le transport de tous les élèves.

La sécurité **routière**

Le découpage en zones pour les vacances scolaires génère des vagues de départs et retours étalés. Les services de prévention et les forces de l'ordre organisent leurs campagnes de sensibilisation (limitations de vitesse, vigilance sur autoroutes) et leurs opérations de contrôle en fonction de ces pics de circulation. Ils adaptent la répartition des moyens (patrouilles, radars mobiles) et coordonnent les actions avec les départements et les préfetures pour limiter les accidents liés aux afflux massifs de vacanciers.

Plus globalement, l'organisation de l'activité économique se retrouve impactée par l'organisation des temps de l'enfant.

Les parents adaptent l'organisation de leur travail (horaires, congés, télétravail...) en fonction des rythmes scolaires.

FOCUS SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ENFANCE (DE L'ÉDUCATION, DE L'ANIMATION, DU SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL)

Depuis 2019, le secteur de l'enfance (enseignement, animation, social et médico-social) connaît une crise d'attractivité majeure :

→ Pénurie de personnel et difficultés

de recrutement. En particulier dans les structures d'accueils périscolaires, en centres médico-sociaux ou en protection de l'enfance. Turn-over élevé.

En près de 20 ans,
**-60 % de
candidats**

**aux concours de personnels
enseignants** du premier
et second degré

→ Une rémunération insuffisante.

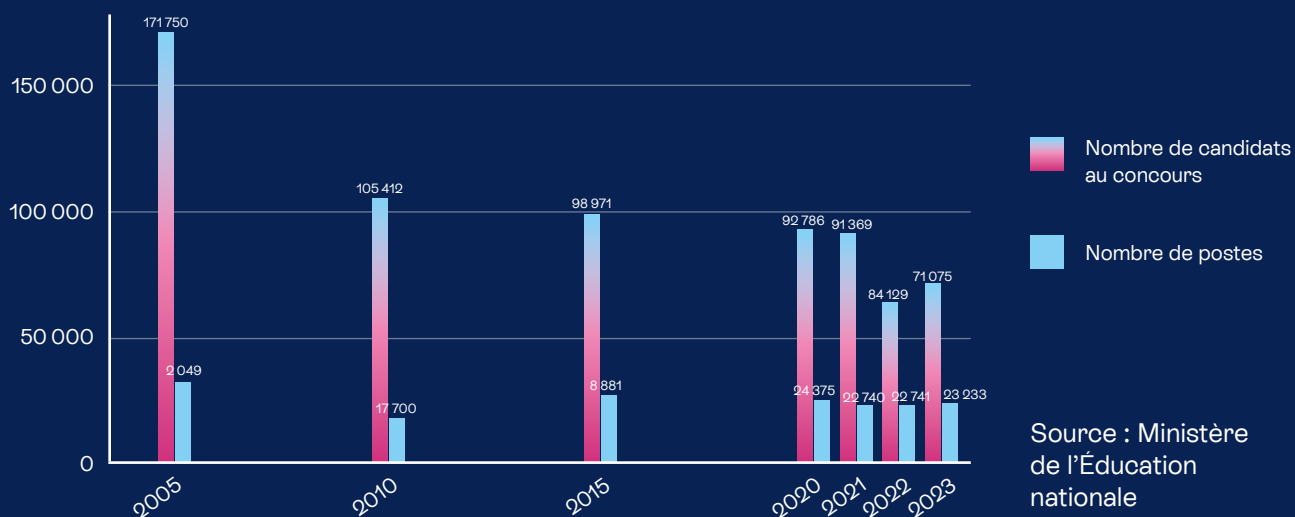
Les salaires des professionnels de l'enfance et du social restent parmi les plus bas de la fonction publique et de l'associatif. Les professionnels évoquent également le manque de reconnaissance de leurs qualifications et de leurs responsabilités quotidiennes.

→ Des conditions de travail contraignantes et difficiles.

Amplitude horaire étendue et morcelée (accueils matinaux, mercredis, vacances), travail en soirée ou le week-end lors de séjours ou d'urgences sociales. Cela entraîne une forte charge émotionnelle et un épuisement professionnel.

→ Formation et valorisation professionnelle

faibles. Insuffisance en formation initiale et en perspectives d'évolution de carrière soulignée par les professionnels.



DÉFIS LIÉS AUX RYTHMES SCOLAIRES

- **Cadence hebdomadaire instable** : l'alternance entre semaine de 4 ou 4,5 jours, les mercredis travaillés, et la pause méridienne rallongée complexifient la planification des emplois du temps des animateurs et des autres professionnels. Ils sont contraints d'ajuster leurs heures à chaque changement de calendrier.
- **Vacances zonées** : le découpage en zones A, B, C implique des pics prolongés d'activité lors des vacances, obligeant les structures de loisirs ou médico-sociales à multiplier contrats saisonniers précaires et les recrutements rapides.
- **Inégalités territoriales** : en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires, les difficultés en matière d'offre d'activités et d'infrastructures aggravent la pénurie de professionnels formés, car ils redoutent la charge logistique et le manque d'accompagnement.

Comment se coordonnent les acteurs pour organiser les temps de l'enfant ?

En bref



L'État fixe le cadre, les collectivités sont chargées de l'organisation, et les écoles, associations et parents coconstruisent localement. Depuis 2013, le projet éducatif de territoire (PEdT) est un dispositif officiel pour organiser l'ensemble des temps de l'enfant au niveau local.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

L'État (ministère de l'Éducation nationale, ministère en charge de la jeunesse) :

- Détermine le cadre législatif et réglementaire (lois, décrets, circulaires)
- Définit les orientations nationales sur rythmes scolaires (durée hebdomadaire de cours, découpage de la semaine, zones de vacances)
- Définit les programmes et l'organisation des examens nationaux (brevet, bac)
- Responsable du recrutement, de la formation et du salaire des enseignants

Les collectivités territoriales (communes, départements ou régions)

→ **Les communes** : responsables des écoles maternelles et élémentaires. Elles sont propriétaires des locaux des écoles publiques et en assurent la construction, la reconstruction, les grosses réparations etc. Les communes organisent librement les modalités d'accueil des enfants sous leur responsabilité pendant le temps périscolaire (locaux, nature des activités proposées, appel à différents intervenants comme les associations culturelles, les mouvements d'éducation populaire, etc.)

→ **Les départements** : responsables des collèges, transports scolaires.

→ **Les régions** : responsables des lycées.

Toutes sont responsables de la restauration scolaire.

Écoles et établissements

Les directrices et directeurs d'école et chefs d'établissement mettent en œuvre les ajustements d'horaires, organisent la répartition des classes et coordonnent dans l'établissement les activités pédagogiques complémentaires (APC).

La branche famille de la sécurité sociale

(les caisses d'allocations familiales CAF, la mutualité sociale agricole) Elle finance avec les aides au départ en vacances pour les enfants (AVE) et le financement des politiques éducatives territoriales.

Autres actrices et acteurs

→ **Associations** d'éducation populaire, fédérations sportives, structures culturelles participent à l'organisation des temps en dehors du temps scolaire (activités organisées en dehors des heures de classe comme les études dirigées, les ateliers d'éducation populaire, les pratiques sportives et culturelles, les accueils collectifs avec ou sans hébergement, les mini-camps...).

→ **Professionnels de l'enfance** : animatrices et animateurs, psychologues, AESH- Accompagnement des élèves en situation de handicap...

→ **Professionnels des métiers du sports et de l'animation socio-culturelles** : éducateurs sportifs, directeurs et animateurs d'ACM, bénévoles sportifs...

→ **Parents** : sont impliqués via les conseils d'école et les instances de gouvernance (conseil d'administration des collèges et lycées, comité de pilotage des PEdT...).



LES PROJETS ÉDUCATIFS DE TERRITOIRE (PEDT)

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a été institué par la loi dite de refondation de l'école en 2013. C'est un document élaboré par chaque commune en partenariat avec l'État, les associations locales, les parents d'élèves et d'autres acteurs éducatifs. Son but est de **coordonner toutes les activités éducatives avant, pendant et après l'école pour proposer une politique éducative locale continue, cohérente et adaptée aux besoins des enfants**. Depuis 2024, ils concernent aussi les 13-25 ans.

Exemple d'un projet éducatif partagé d'une commune



2. Quels sont les facteurs susceptibles d'impacter le bien-être des enfants ?

Les inégalités économiques et sociales

L'égalité des droits



Le principe d'égalité des droits signifie que tout le monde doit être traité de la même manière et avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes chances.

En France, le principe d'égalité est affirmé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui a été adopté en 1789. Cette déclaration est très importante et toutes les lois doivent la respecter.

Des observateurs et acteurs de la société civile et des institutions expliquent que les inégalités économiques et sociales vont à l'encontre du principe d'égalité des droits.

plus de **9 millions**
de personnes
pauvres

en France en 2022, soit
14,4 % de la population⁰¹

et **1 enfant sur 5**

vivait sous le seuil de pauvreté
en 2018, soit près de 3 millions
d'enfants. Ce sont 600 000
enfants supplémentaires ont
été touchés par la pauvreté
entre 2008 et 2018.

⁰¹ Insee

C'EST QUOI LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ?

Différences entre les individus ou les groupes sociaux de **ressources économiques** (revenus, patrimoine) et de **position sociale** (niveaux d'éducation, emploi) qui **influencent l'accès aux biens, aux services, et aux opportunités**. Elles influencent la qualité de vie et les perspectives.

En bref, les inégalités économiques et sociales sont des différences de conditions de vie qui influencent fortement les opportunités d'avenir.

Les conditions de vie d'un enfant auront de fortes **conséquences sur l'organisation de ses temps**, qu'ils soient scolaires, périscolaires, extra-scolaires ou ses temps libres.

Les choix d'organisation des temps de l'enfant (plus de temps à l'école ou en dehors de l'école) **pourront aggraver ou bien corriger les inégalités économiques et sociales.**

LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SE TRANSFORMENT EN INÉGALITÉS SCOLAIRES

Malgré sa mission d'égalité, l'école française tend à reproduire, voire à accentuer, les inégalités sociales. La France figure également parmi les pays où le **poids de l'origine sociale des élèves influence le plus fortement leurs résultats scolaires** (système scolaire sélectif avec une orientation dès la 3^e, forte valorisation des savoirs académiques et les compétences implicites, de nombreux cours magistraux avec peu de soutien individualisé...).

→ **Les enfants les moins favorisés sont plus touchés par l'échec scolaire et le décrochage scolaire.**

en 2022, 45 % des élèves de 6^e ayant des parents inactifs

et 26 % des enfants d'ouvriers **sont en difficulté en français**, contre 5 % des enfants de cadres supérieurs. Le constat est le même en mathématiques⁰¹.

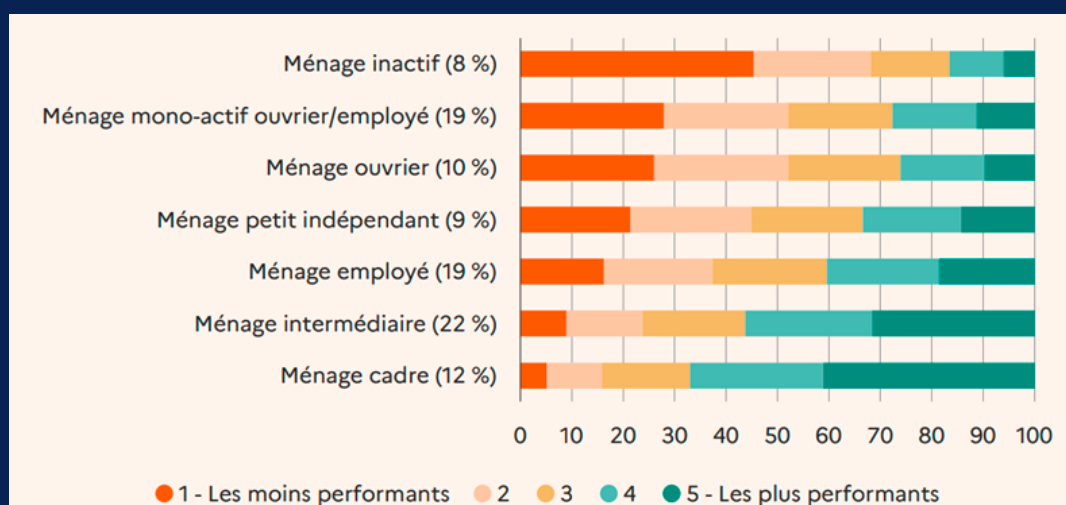
et 19 % des enfants d'ouvriers non qualifiés

sortent du système éducatif **sans diplôme**, contre seulement 4 % des enfants de cadres⁰².

⁰¹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Évolution des inégalités sociales de compétence au fil du temps et de la scolarité - 2024

⁰² INSEE - Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire - 2020

Résultats des élèves en français à l'évaluation nationale de sixième en 2022, par origine sociale (PCS ménage)



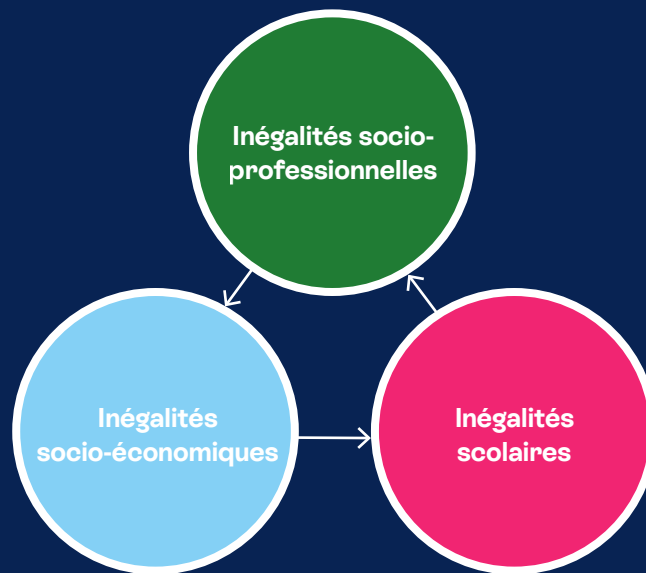
Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Évolution des inégalités sociales de compétence au fil du temps et de la scolarité, 2022

Pourquoi les enfants les moins favorisés rencontrent-ils plus de difficultés à l'école ?

- Moins de ressources matérielles et culturelles à la maison (ordinateur, internet, livres...)
- Moins d'accompagnement scolaire (familles qui maîtrisent moins bien les attentes de l'école, ou ayant moins d'accès à des cours particuliers...)
- Conditions de vie parfois difficiles (petits logements sans chambre individuelle, bruits ou mauvaise isolation qui peuvent impacter le sommeil et donc la concentration...)
- Charge mentale plus importante en raison des conditions de vie
- Accès limité aux activités extra-scolaires dont la pratique est valorisée par l'école...

Les devoirs apparaissent comme **un facteur qui creuse les inégalités entre les enfants** puisque le travail à la maison est fortement dépendant des conditions de vie et de l'accompagnement des familles :

- Les enfants des familles les plus favorisées sont souvent aidés, corrigés, stimulés.
- Les enfants des familles les plus modestes doivent souvent travailler seuls, parfois dans un cadre peu favorable (bruit, manque de matériel, incompréhension des consignes).



LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES ; DES USAGES DIFFÉRENTS DU TEMPS SELON LES CONDITIONS DE VIE DE L'ENFANT

Les inégalités économiques et sociales sont le premier frein à l'accès aux loisirs et aux activités artistiques, culturelles et sportives.

71 % des enfants

dont les parents disposent de bas revenus **ne sont pas inscrits dans un club ou association sportive et culturelle** contre 38 % des enfants issus de milieux favorisés⁰¹

⁰¹ Défenseur des droits – Le droits des enfants aux loisirs, au sport et à la culture - 2023

Pourquoi les enfants issus des familles défavorisées pratiquent-ils moins d'activités extra-scolaires ?

- Coût des activités en premier lieu (inscriptions mais aussi matériel, transport...)
- Contraintes administratives et organisationnelles d'inscription aux activités (disponibilités des parents pour accompagner les enfants...)
- Freins psychologiques (notamment dans l'accès à la culture et à l'art)
- Offre en activités et en transports limités dans les communes les moins favorisées ou dans les zones rurales...

Ainsi, pour les enfants aux familles les moins favorisées, l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles est souvent limité aux activités proposées lors du temps scolaire et périscolaire.

C'est dans le temps extra-scolaire et le temps libre que se creusent les inégalités entre les enfants, puisqu'ils sont laissés au « choix » des familles, qu'elles exercent selon leurs possibilités financières :

- Les enfants issus des familles favorisées seront souvent inscrits à des activités extra-scolaires (cours de dessin, club de basket, cours de théâtre...)
- Les enfants issus de milieux défavorisés sont inscrits à moins d'activités extra-scolaires, ce qui augmente leur temps libre (plus de temps seuls en autonomie, de temps d'écrans aussi).

Repenser le temps scolaire implique de considérer les inégalités observées dans les différents usages des temps libres et des temps extra-scolaires, afin de ne pas les accentuer et de tenter de les corriger.

Par exemple, envisager une réduction du temps scolaire implique de se poser la question suivante : « *les enfants sont libérés plus tôt, mais pour quoi faire ?* »

Les activités périscolaires (souvent gratuites ou à bas coût) peuvent favoriser l'accès à des activités artistiques et sportives pour tous.

- **Le temps des vacances** est révélateur des inégalités économiques et sociales entre les enfants.

**En 2021,
1 enfant âgé
de 1 à 15 ans
sur 10**

n'est pas parti en vacances
pour des raisons financières⁰¹.

⁰¹ François GLEIZES & Anne PLA,
En 2021, un enfant sur dix ne part
pas en vacances pour des raisons
financières, INSEE - 2023

LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Les associations

De nombreuses associations font de la lutte contre les inégalités économiques et sociales leur objectif principal.

Exemples :

- Associations de parents d'élèves qui permettent la gratuité des livres scolaires et la prise en charge de coûts d'actions pédagogiques menées par l'école

- Associations culturelles qui organisent le passage de spectacles dans les écoles, les maisons de quartiers, les Accueils de loisirs mais aussi pour mener des ateliers accessibles à tous notamment dans certains territoires ruraux, dans les quartiers populaires...

- Associations sportives qui favorisent l'accès à un sport pour tous les enfants

- Maisons de quartier ou Centre sociaux qui accompagnent les enfants par exemple par des temps d'aide aux devoirs
- Associations de solidarité qui animent des cours d'apprentissage de la langue française pour des enfants étrangers...

Les collectivités locales

Les collectivités locales interviennent de longue date en **adaptant les tarifs en fonction des moyens des familles** : tarifications sociales de la restauration scolaire, activités périscolaires et extrascolaires facturées en fonction du quotient familial ou encore prise en charge des coûts pour permettre aux enfants de participer à des sorties ou des voyages scolaires.

Certaines collectivités ont mis en place des « **bourses sur critères sociaux** », c'est-à-dire des aides financières attribuées aux élèves issus de familles à revenus modestes pour leur permettre de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions.

Panorama de dispositifs mis en place par l'État pour lutter contre les inégalités économiques et sociales

Ces dernières années, l'État français a mis en place des **dispositifs visant à réduire ces inégalités et compenser les désavantages de départ pour tendre vers l'égalité**. Ils concernent l'école, les politiques sociales, et l'accès à la culture et aux loisirs.

- « **Devoirs faits** » offre aux collégiens un temps dédié pour réaliser leurs devoirs dans un espace calme, au sein de l'établissement en étant accompagné par un adulte gratuitement (enseignant, CPE, assistant d'éducation, volontaire ou intervenant associatif). Depuis la rentrée 2023, ce temps est obligatoire pour tous les élèves de 6^e et proposé, sur la base du volontariat, aux 5^e, 4^e et 3^e.

En moyenne,
1 collégien sur 3

(1 sur 2 en REP+, 90 % des élèves de 6^e) participe au dispositif « Devoirs faits » (environ 2h30 par semaine)

- **Accueil élargi « 8h -18h » au collège**. L'idée est que, dans certains collèges⁰⁷, un élève puisse rester dans son établissement chaque jour entre 8 h et 18 h, même s'il n'a pas cours tout ce temps-là. Ce dispositif permet de renforcer l'accompagnement aux progrès scolaires, à l'ouverture artistique, culturelle et sportive en offrant des activités en dehors du temps d'enseignement.

- **avant les cours** : accueil dès 8 h pour un petit-déjeuner au collège, afin de partir en classe le ventre plein.
- **après les cours** : propositions d'aide aux devoirs (souvent *via* « Devoirs faits ») ou d'activités artistiques, culturelles ou sportives jusqu'à 18 h.

- **École ouverte**. En dehors des horaires de cours et majoritairement pendant

⁰⁷ Généralisé à partir de la rentrée 2024 dans tous les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+)

les vacances scolaires, accueil des élèves dans leur école ou collège habituel (ou proche), avec un programme mixte de renforcement scolaire (cours, ateliers de français/maths) et des activités sportives, culturelles, artistiques ou de pleine nature.

**En moyenne,
41 % des élèves**

dans le premier degré ont eu des résultats améliorées dans les établissements scolaires ayant mis en œuvre le dispositif « l'École ouverte »⁰¹

⁰¹ Enquête menée en 2021-2022 auprès des établissements ayant mis en place ce dispositif

→ **Stages de réussite.** Un stage de réussite est un **accompagnement scolaire** court (15h sur 5 jours), organisé pendant les vacances pour les élèves volontaires et en difficulté. L'objectif : consolider les « acquis fondamentaux » (français, mathématiques) et combler d'éventuelles lacunes avant la rentrée.

→ **Vacances apprenantes.** Lancé durant l'été 2020, en pleine période du Covid, « Vacances apprenantes » regroupe plusieurs dispositifs destinés à allier renforcement scolaire et activités ludiques pendant les vacances, notamment avec les Colos apprenantes.

300 000 enfants

ont bénéficié de Colos apprenantes depuis 2020

→ **Cités éducatives.** Lancé en 2019, une cité éducative est un label d'excellence destiné aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). C'est une « alliance éducative » qui vise à réunir, sur un même périmètre géographique, État, collectivités, associations, services sociaux et médicaux, parents et même habitants, pour coordonner toutes les actions au bénéfice des 0-25 ans : crèche, école, collège, lycée, activités sportives, culturelles, santé, insertion professionnelle.

→ **Internats d'excellence.** Un internat d'excellence (ou « internat de la réussite ») est un internat public labellisé destiné à accueillir, loger et accompagner des élèves méritants.

→ **L'été du pro (lycée professionnel) :** ateliers et stages pratiques (français, maths, méthodologie) destinés aux lycéens professionnels pour consolider leurs compétences et préparer leur insertion professionnelle.

→ **Le plan mercredi.** Créé en 2018, le « Plan mercredi » est une politique qui vise à proposer aux enfants des activités périscolaires de qualité le mercredi afin de favoriser l'accès à la culture et au sport, et de **lutter contre les inégalités sociales** en évitant que les enfants issus de milieux défavorisés ne restent chez eux le mercredi.

→ **Le pass Culture** propose aux adolescents de plus de 15 ans, un crédit forfaitaire à

dépenser parmi les différentes offres en ligne. **Le pass'Sport** est une aide forfaitaire de 50 euros visant à financer tout ou partie du montant d'une adhésion ou d'une prise de licence dans une association sportive.

→ **Le pass'Colo** est un dispositif de l'État qui permet de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans. Le montant du Pass colo, calculé en fonction du quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

→ **Territoires éducatifs ruraux (TER)**. Lancé en 2021, le dispositif TER vise à lutter contre l'isolement et les inégalités scolaires en milieu rural. Concrètement, dans chaque bassin rural désigné, on fédère l'ensemble des espaces (écoles, collèges, lycées, les centres de loisirs, associations d'éducation populaire, maisons de santé, entreprises locales...) pour bâtir un projet territorial global.

Les inégalités territoriales

C'EST QUOI LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ?

Selon là où l'on habite, nos conditions de vie et nos opportunités seront différentes. On aura, par exemple, plus ou moins accès à des activités. Ces différences sont des **inégalités territoriales**. En ce qui concerne les temps de l'enfant, les inégalités territoriales touchent en particulier :

→ **Les territoires ruraux** : près d'1 commune rurale sur 4 n'a plus d'activité encadrée le mercredi, contre moins d'1 commune urbaine sur 10 : les enfants restent souvent à domicile ou sont confiés à la famille. Ils ne bénéficient pas d'autant d'activités que les enfants des territoires urbains.

→ **Les quartiers populaires** : à cause du manque de moyens, les quartiers populaires ont moins d'équipements et une offre d'activité parfois moins importante. Aussi, les différents lieux d'accueil des enfants (écoles, centres de loisirs ou services sociaux) peuvent être saturés, avec moins d'encadrement individualisé.

→ **Les territoires ultramarins** : le temps de scolarité, de périscolaire et d'activités extra-scolaires peut être réduit à cause du manque de professionnels : les professeurs absents ne sont pas toujours remplacés, ce qui peut entraîner des fermetures de classe et priver les enfants de journées d'école. Aussi, les territoires ultramarins sont particulièrement isolés et les temps de trajets sont souvent longs en raison des contraintes géographiques (vie sur une île) et d'accessibilité (peu de route, un réseau routier mal entretenu, des routes de montagne...) ce qui rend difficile l'accès à l'école mais aussi aux activités périscolaires et extra-scolaires.

Moins d'activités, d'infrastructures et de professionnels qualifiés

→ **L'offre d'activités proposées est moins diversifiée que dans les territoires favorisés** : les enfants ont donc moins de choix. On trouve dans certains territoires, une offre d'activité inégales selon l'âge (notamment une offre peu adaptée pour les adolescents) ou qui diffère si l'on est un garçon ou une fille (exemple : un seul club de football dans une commune rurale qui est masculin).

→ **L'absence de structures permanentes** dédiées aux activités oblige parfois les professionnels à utiliser des espaces non adaptés, ce qui diminue la qualité des activités proposées.

→ **Les équipements** (salles polyvalentes, médiathèques, gymnases) sont parfois en mauvaise condition ou ne sont pas accessibles aux enfants en situation de handicap par exemple (*voir la partie sur les enfants particulièrement vulnérables, handicap et inclusion ci-dessous*). Par ailleurs ils sont souvent partagés (réunions municipales, stockage), limitant leur disponibilité pour organiser des activités pour les enfants.

→ **Les animatrices et animateurs qualifiés sont rares** : la filière de l'animation peine à attirer dans les territoires isolés, où les perspectives professionnelles sont perçues comme limitées (*voir le focus sur l'attractivité des métiers de l'enfance*).

Les durées et coûts des transports, un frein majeur à l'accès aux activités

→ Dans les territoires ruraux ou mal desservis, **l'absence de transports en commun adaptés** ou l'éloignement des infrastructures allongent beaucoup les trajets. Certains enfants qui habitent loin des lieux de loisirs ne peuvent pas y accéder en transport et se retrouvent privés d'activités. Dans ces territoires isolés, le coût des transports est un frein important à la pratique d'activités.

Les inégalités d'accès à la nature

→ **En milieu urbain dense ou défavorisé, l'accès à la nature peut être très limité** (manque d'espaces verts, éloignement). Or, la proximité à la nature est essentielle au développement harmonieux de l'enfant et le manque de nature a des conséquences importantes le bien-être (sédentarité, stress, surconsommation d'écrans...).

Des inégalités territoriales face au changement climatique

Certains territoires sont particulièrement exposés au changement climatique. Dans les quartiers populaires notamment :

- **L'urbanisation croissante** conduit à l'artificialisation des sols, ce qui aggrave les effets de la chaleur en ville et limite les espaces naturels capables d'absorber le CO₂ ou de rafraîchir l'air
- **Les logements, mais aussi les lieux d'accueil des enfants comme les écoles ou les centres de loisirs sont parfois mal isolés.** Les enfants sont exposés à des températures extrêmes, à l'humidité, aux moisissures et à la pollution de l'air, ce qui peut entraîner des maladies respiratoires et allergiques.
- **La pollution** est plus forte que dans les autres territoires

En 2022,
70 % des habitants des quartiers populaires

ont souffert de la chaleur excessive l'été et 52 % du froid l'hiver (contre 35 % au niveau national)⁰¹

⁰¹ Harris Interactive pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Les Français dans leur quartier : baromètre - 2022

Les territoires ultra-marins sont particulièrement exposés aux événements climatiques extrêmes (la montée des eaux, l'érosion des terres et pollution généralisée) mais aussi aux difficultés d'accès à l'eau potable (Mayotte en particulier).

Les enfants particulièrement vulnérables (handicap et inclusion, enfants hospitalisés, protection de l'enfance)

Certains enfants se trouvent dans **une situation de vulnérabilité**, c'est à dire une situation de fragilité particulière liée à des circonstances de vie qui les empêchent d'avoir les mêmes chances de se développer, d'apprendre et de s'épanouir que les autres.

C'est le cas par exemple des enfants en situation de handicap, des enfants hospitalisés ou encore des enfants confiés à un établissement de protection de l'enfance.

Du fait de leur situation, ces enfants sont **profondément impactés par l'organisation des temps**. Les **contraintes d'organisation qui s'imposent à eux peuvent être lourdes** (rendez-vous avec des médecins ou des psychologues réguliers, offre d'activités limitée, horaires collectifs rigides...). Aussi, les différents temps qui rythment leurs quotidiens (école, soins, loisirs...) sont souvent **cloisonnés** et les différents acteurs qui les organisent ne travaillent pas toujours ensemble pour les coordonner. **Les enfants se retrouvent alors parfois avec des emplois du temps incohérents ou trop chargés, contraires à leurs besoins et à leurs rythmes.**

→ **Les enfants hospitalisés** : les rythmes biologiques peuvent être bouleversés par les impératifs de soins ou les contraintes des soignants (réveils nocturnes, traitements longs...).

→ **Les enfants confiés à un établissement de protection de l'enfance** : les choix d'activités de loisirs sont limités (à la disponibilité des encadrants, au matériel disponible, aux moyens) et ces activités sont souvent collectives. Les plannings des enfants sont parfois chargés par des sollicitations multiples ce qui laisse peu de place aux temps libres et aux moments seuls, en autonomie (temps de repos, de silence et d'intimité).

→ **Les enfants en situation de handicap**

Le handicap



Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie en raison d'un trouble ou d'une déficience durable ou définitive.

Il existe différents types de handicaps : moteur (paraplégie), sensoriel (surdité, malentendance), mental (déficience intellectuelle), psychique (autisme, TDAH), cognitif (troubles « Dys »), polyhandicap (combinaison de plusieurs handicaps)...

Un enfant en situation de handicap n'est pas défini par son trouble, mais par le manque d'adaptation de l'environnement à ses besoins spécifiques. Avec les bons aménagements, il peut apprendre, progresser, et s'épanouir comme tous les autres enfants.

QU'EST-CE QUE L'INCLUSION ?

L'inclusion, c'est le fait de permettre à chaque personne, quelles que soient ses différences, de participer pleinement à la vie de la société, dans un cadre adapté, équitable et respectueux de ses besoins.

Les enfants en situation de handicap ont souvent moins accès aux différents temps :

→ **Temps scolaire** : scolarisation parfois partielle (insuffisance d'AESH⁰⁸, refus d'inscription, fatigue non prise en compte...)

En 2023,
23 % des enfants en situation de handicap

n'ont « aucune heure de scolarisation » par semaine⁰¹

et 1 enfant sur 2

ne peut pas participer aux sorties ou aux classes découvertes⁰².

⁰¹ UNAPEI - Baromètre inclusion - 2023

⁰² Idem

→ **Temps périscolaire** : de nombreux enfants sont exclus des activités périscolaires, faute d'aménagements, de personnels formés ou de moyens suffisants. Les AESH ne sont pas toujours présents sur ces temps-là, leur mission étant centrée sur le temps scolaire.

1 enfant en situation de handicap sur 3

n'a pas accès à la cantine ou aux activités périscolaires, aux sorties ou aux classes découvertes⁰¹.

⁰¹ Idem

→ **Temps extra-scolaire : les activités sportives, artistiques et culturelles sont rarement inclusives.** Par ailleurs, certaines structures sportives ou culturelles refusent l'inscription de certains enfants en situation de handicap sans même réfléchir aux aménagements qui pourraient être mis en place pour permettre l'accueil de l'enfant. Les structures estiment manquer de moyens et de personnels pour accompagner au mieux les enfants.

⁰⁸ Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Les écrans

LE TEMPS PASSÉ SUR LES ÉCRANS

Le temps d'écran quotidien moyen chez les enfants et les adolescents est en constante augmentation.

Temps d'écran moyens par jour (enquêtes de l'Anses et de Santé publique France⁰⁹)

Tranches d'âge	Étude ENNS (2006-2007)	Étude INCA2 (2006-2007)	Étude INCA3 (2014-2015)	Étude Esteban (2014-2016)
3-6 ans	2h07	2h00	1h47	Non disponible
7-10 ans	2h47	2h22	2h28	3h07
11-14 ans	3h31	3h12	3h38	4h48
15-17 ans	3h37	3h50	4h50	5h24
Ensemble des mineurs	2h57	2h48	3h05	4h11

En 2024, les jeunes consacrent en moyenne **3h11 quotidiennes** aux écrans et jusqu'à 5h10 chez les 16-19 ans (hors temps passé devant un écran pour l'école, les études ou le travail)¹⁰.

Ce temps d'écran s'explique par le flux permanent de messages, de vidéos courtes des réseaux sociaux.

Ainsi, 58 % des collégiens français se déclarent distraits par leur téléphone en classe¹¹.

⁰⁹ Rapport de la commission d'experts relative à l'exposition des enfants aux écrans, Enfants et Écrans, À la recherche du temps perdu, avril 2024

¹⁰ Les jeunes français et la lecture - résultats 2024, Centre National du Livre, Ipsos, 2024

¹¹ Students, digital devices and success, OECD Directorate for Education and Skills, 2024

CONSÉQUENCES DE L'USAGE DES ÉCRANS SUR LA SANTÉ ET LES APPRENTISSAGES

Santé mentale

- Anxiété voire dépressions (en particulier chez les adolescents, du fait des contenus présents sur les réseaux sociaux)
- Troubles de l'attention
- Troubles du sommeil

Santé physique

- Sédentarité et surpoids
- Douleurs physiques (maux de dos, tensions cervicales) à cause des postures prolongées
- Fatigue visuelle (vision floue, maux de tête) liée à une exposition prolongée

Les apprentissages

- Le temps d'écran excessif empiète sur le temps de travail scolaire et réduit le temps consacré à d'autres activités telles que la lecture, le dessin et les activités réalisées à l'extérieur, en plein air...
- Le temps d'écran altère les fonctions cognitives (moins de mémorisation à long terme du fait du zapping et du multitâche)

1 adolescent sur 4

est en **dette de sommeil** et
1 sur 5 présente une **insomnie
chronique**⁰¹

⁰¹ *Le sommeil des jeunes franciliens à l'ère du numérique, Un enjeu de santé publique largement sous-estimé, Observatoire régional de santé – Île-de-France, janvier 2020*

UTILISATION DES ÉCRANS ET TEMPS SCOLAIRE

Depuis 2018, l'usage du téléphone portable est interdit à l'école primaire et au collège, même pendant les récréations, sauf en cas d'usage pédagogique encadré ou pour des enfants en situation de handicap¹².

Un certain nombre de services numériques sont utilisés dans la scolarité, ce qui oblige les élèves à passer davantage de temps derrière les écrans. Par exemple :

- Les Espaces Numériques de Travail (ENT) : plateformes permettant aux élèves, parents et enseignants d'accéder à des ressources, des devoirs ou des emplois du temps
- Pronote : logiciel de gestion de la vie scolaire qui centralise les informations de suivi de l'élève : notes et bulletins, cahier de textes, emploi du temps, absences et retards, communication, vie scolaire...

¹² Loi n°2018-698 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire

Dans ce contexte, certains demandent **un droit à la déconnexion scolaire**. Dans une tribune du journal *Le Monde* le 24 septembre 2024, plusieurs médecins et enseignants ont appelé à « formaliser le droit des élèves à n'être requis par aucun écran après 20 heures » et à inscrire cette règle dans les devoirs donnés par les professeurs.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION AUX RISQUES LIÉS À LA SURCONSOMMATION NUMÉRIQUE

Plusieurs organismes nationaux et internationaux ont émis des recommandations visant à limiter le temps d'écran des enfants : l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut Conseil de la Santé Publique¹³ ou encore récemment les experts de la Commission « Enfants et écrans »¹⁴ :

- **Pour les 0-3 ans** : proscrire l'exposition aux écrans.
- **Pour 3-6 ans** : usage déconseillé, très occasionnel et toujours accompagné d'un adulte, sur des contenus à forte valeur éducative.
- **Pour les plus de 6 ans** : exposition modérée, encadrée et intégrée à un panel d'activités diversifiées (sportives, artistiques, intellectuelles).

- **Concernant le téléphone portable**, le rapport préconise son interdiction avant 11 ans ; de 11 à 13 ans, usage sans connexion Internet ; au-delà de 13 ans, accès sélectif aux réseaux sociaux (aucune plateforme non éthique) ; à partir de 15 ans, ouverture aux réseaux sociaux conçus selon une « charte éthique ».

Le Haut Conseil de la Santé Publique recommande de :

- Ne pas disposer d'écran dans la chambre des enfants et ne pas les laisser regarder la télévision une heure avant l'endormissement
- Accompagner la consommation d'écran en fonction des écrans, des catégories d'âge et des contenus
- Trouver un équilibre entre autorisation et interdiction, et limiter le temps d'utilisation pour consacrer du temps aux autres activités,
- Être capable de repérer les signes d'alerte d'une utilisation excessive des écrans et demander aide et conseil.

La plateforme gouvernementale je protege mon enfant.gouv.fr propose aussi différentes ressources documentaires et outils permettant de limiter le temps d'écran.

¹³ Analyse des données scientifiques : effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans, Haut Conseil de la Santé Publique, janvier 2020

¹⁴ Rapport de la commission d'experts relative à l'exposition des enfants aux écrans, Enfants et Écrans, À la recherche du temps perdu, avril 2024

Les autres enjeux : changement climatique, démographie...

LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Le changement climatique a un impact croissant sur le bien-être physique, mental et scolaire des élèves. Il se manifeste notamment par des épisodes caniculaires plus fréquents et/ou plus intenses.

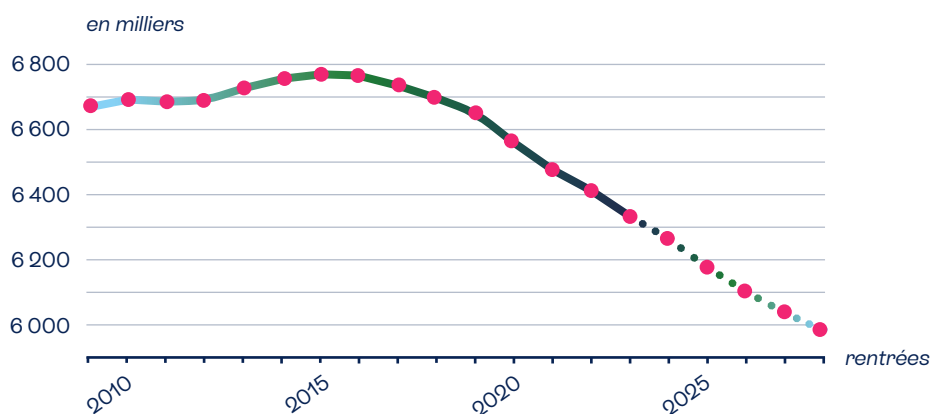
Les périodes de canicule induisent des pertes de concentration et de la fatigue en classe, en particulier dans les bâtiments scolaires mal isolés ou sans climatisation. Elles ont aussi comme conséquence des troubles du sommeil liés à la chaleur nocturne et exposent à des risques accrus de malaises (maux de tête, déshydratation, étourdissements) chez les plus jeunes. Par précaution, des écoles peuvent être amenées à être fermées ou les horaires réduits.

LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

Les prévisions d'évolution des effectifs du premier degré font apparaître une baisse : l'école du premier degré a accueilli 6,3 millions d'élèves à la rentrée 2024, en baisse de 66 900 élèves après une diminution de 82 900 élèves observée entre les rentrées 2022 et 2023.

Cette baisse devrait se poursuivre pour atteindre un effectif prévisionnel de 6 millions d'élèves à la rentrée 2028, soit environ 350 000 élèves de moins qu'à la rentrée 2023¹⁵. Cette baisse des effectifs permettra une disponibilité accrue de ressources humaines et des espaces collectifs libérés.

Évolution prévisionnelle des effectifs du premier degré



Source : DEPP - mars 2023

¹⁵ L'enseignement primaire, Une organisation en décalage avec les besoins de l'élève, Cour des Comptes, 2025

Glossaire

Activités formelles

Actions d'apprentissage structurées et planifiées par l'école ou un organisme éducatif (cours, ateliers pédagogiques, programmes officiels).

Activités non formelles

Activités éducatives organisées hors du cadre scolaire formel, souvent plus libres et ludiques (ateliers créatifs, sorties culturelles, clubs de sciences).

Chronobiologie

Discipline scientifique qui étudie les rythmes biologiques et les horloges internes des êtres vivants (cycles sommeil-éveil, sécrétion hormonale, variations de la température corporelle), afin de comprendre comment cela influence la santé, le comportement et les performances.

École élémentaire

Comprend les classes du CP au CM2.

École primaire

Comprend les classes de maternelle et les classes de l'élémentaire (de la petite section au CM2).

École secondaire

Comprend le collège et le lycée.

Enseignement du premier degré

École primaire.

Enseignement du second degré

École secondaire.

Extrascolaire

Temps d'activités qui se déroulent en dehors du cadre et des horaires scolaires, souvent organisées par des associations ou des clubs (sports, musique, théâtre, loisirs).

Neurosciences

Science qui étudie le système nerveux (cerveau, moelle épinière, nerfs), ses cellules (neurones) et ses fonctions (mémoire, attention, apprentissage, émotions).

Pause méridienne

Intervalle de déjeuner entre les cours du matin et ceux de l'après-midi, durant lequel les élèves prennent leur repas et bénéficient d'un temps de repos ou d'activités libres.

Périscolaire

Ensemble des activités et services organisés avant et après les heures de classe (garderie, accueil matin/soir, études dirigées) sur le temps et dans l'enceinte de l'école.

REP + (Réseau d'éducation prioritaire renforcé)

Dispositif regroupant des établissements (écoles maternelles, élémentaires et collèges) situés dans des quartiers ou communes confrontés à de fortes difficultés sociales. Ces réseaux bénéficient de moyens supplémentaires (effectifs réduits, heures-enseignant majorées, formation renforcée, accompagnement éducatif) pour lutter contre les inégalités scolaires et garantir une prise en charge adaptée des élèves en situation de vulnérabilité.

Temps libre

Part de la journée non consacrée aux activités obligatoires (travail, études, tâches domestiques, sommeil) ou encadrées (club sportif, activités artistiques au conservatoire).

PARTIE 05

Annexes

Rapports institutionnels sur les temps de l'enfant : constats et recommandations

Rapport des jeunes sur la santé mentale des jeunes – CESE – mai 2025

20 enfants et jeunes âgés de 12 à 18 ans, tirés au sort, ont travaillé au CESE pendant deux séquences délibératives en avril et mai 2025 sur la thématique de la santé mentale des jeunes.

Pour favoriser la santé mentale des jeunes, le panel a souligné en priorité la réforme des rythmes scolaires.

CONSTAT

- **Les rythmes scolaires** sont trop lourds, les journées trop longues et la charge de travail et de devoirs est parfois ressentie comme insurmontable.
- **Ce rythme soutenu entraîne un manque de temps libre et de sommeil** et limite les occasions de pratiquer des activités extrascolaires, de se détendre ou de voir des proches, ce qui nuit à l'équilibre personnel.
- **Des outils numériques (comme Pronote) empêchent les jeunes de se déconnecter de l'école** une fois rentrés chez eux ou pendant les vacances et favorisent un climat de compétition et de comparaison.
- **La pression** liée aux notes, aux devoirs et à l'orientation pèse lourdement sur le bien-être des enfants avec parfois une baisse de moral entraînant parfois décrochage scolaire, phobie voire burn-out.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Proposition phare** : Adapter les emplois du temps en réduisant les temps de cours pour une meilleure concentration, un meilleur apprentissage et un cadre de vie amélioré.

COMMENT ?

- Intégrer les jeunes aux choix des adaptations de l'emploi du temps.
- Réduire les temps de cours d'1h à 45 min.
- Placer les cours les **plus théoriques** et nécessitant le plus de **concentration** le **matin** (français, maths, sciences, histoire-géographie, philo), **et les matières plus participatives et créatives dans l'après-midi** (sport, musique, arts plastiques etc.).
- Améliorer la qualité des **temps de pause** avec de véritables espaces d'activités et de repos, aménagés et accessibles pour tous.

Rapport de la Cour des comptes – L’enseignement primaire : une organisation en décalage avec les besoins de l’élève – mai 2025

Dans ce rapport, la Cour des comptes fait une analyse de l’état de l’école primaire en France.

CONSTATS

- L’organisation des rythmes scolaires est en décalage avec les besoins de l’enfant (notamment la semaine de 4 jours qu’elle estime en contradiction avec le bien-être de l’enfant).
- Le système éducatif est en situation d’échec avec une baisse du niveau scolaire et des inégalités qui s’aggravent.
- La dépense consacrée à l’école primaire est mal évaluée et ne cesse de croître.
- Le système éducatif est trop centralisé (les décisions et les responsabilités sont prises par l’Etat) et n’intègre pas suffisamment tous les acteurs.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Assurer une plus forte cohérence entre activités scolaires, périscolaires et extrascolaires pour prendre davantage en compte les besoins globaux de l’enfant
- Renforcer l’attractivité du métier d’enseignant
- Former les enseignants pour permettre d’utiliser le numérique comme outil au service de la pédagogie tout en prenant en compte le développement et le bien-être de l’enfant
- Mieux associer les collectivités territoriales à la politique éducative

Commission « calendrier scolaire » du Conseil supérieur de l'éducation – juillet 2024

Installée fin 2022, la Commission dresse un bilan des difficultés du calendrier actuel (variations excessives de durée des périodes, fatigue des élèves et des personnels) et formule des propositions conciliant enjeux éducatifs, sociétaux et économiques. Pour rappel, l'année scolaire doit comprendre au moins 36 semaines de classe réparties en cinq périodes de travail, séparées par quatre vacances.

CONSTATS

- **Des variations territoriales.** Certaines académies voient la dernière période, c'est-à-dire la période qui s'étend des vacances de printemps au début des vacances d'été, s'étendre jusqu'à 11 semaines, au détriment de la vigilance et du bien-être des élèves et des enseignants.
- **Complexité et inégalités :** le découpage en trois zones crée des décalages importants, complique la vie familiale et génère des flux touristiques et routiers concentrés.
- **Nécessité d'équilibre :** il existe un consensus sur l'importance d'une alternance régulière (environ sept semaines de cours pour deux de vacances) et sur le maintien d'un été suffisamment long (huit semaines).

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Réduire de trois à deux zones pour mieux répartir les flux et simplifier la gestion des vacances.
- Respecter le principe 7 semaines de travail / 2 semaines de repos pour garantir une alternance régulière et limiter la fatigue.
- Maintenir huit semaines de vacances d'été afin de préserver une coupure estivale longue, propice à la récupération et aux séjours éducatifs.

Rapport de la commission « Enfants et écran »

– Enfants et écrans : à la recherche du temps perdu

– avril 2024

Ce rapport, remis au président de la République, s'appuie sur trois mois de travaux d'une commission de dix experts et de 150 entretiens avec des jeunes et une centaine de professionnels.

CONSTATS

Aujourd'hui, les enfants et les adolescents rencontrent les écrans partout – domicile, école, espaces publics –, et dès le plus jeune âge. Les impacts sont nombreux :

- **Sur la santé** : l'usage excessif ou tardif entraîne des troubles du sommeil (retards d'endormissement, fatigue chronique), un accroissement de la sédentarité, de l'obésité et des pathologies visuelles.
- **Sur le développement des neurones chez les enfants vulnérables** : si la notion « d'addiction » n'est pas encore scientifiquement validée, les réseaux sociaux et certains contenus représentent un facteur de risque accru pour les mineurs fragiles (anxiété, dépression).
- **Sur la sécurité et les stéréotypes** : les enfants peuvent être exposés à des contenus violents ou pornographiques et cela participe à la diffusion de représentations dégradantes sur la sexualité et le « vivre-ensemble ».

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Pour les 0-3 ans** : proscrire l'exposition aux écrans.
- **Pour 3-6 ans** : usage très occasionnel et toujours accompagné d'un adulte, sur des contenus à forte valeur éducative.
- **Pour les plus de 6 ans** : exposition modérée, encadrée et intégrée à un panel d'activités diversifiées (sportives, artistiques, intellectuelles).
- **Concernant le téléphone portable**, le rapport préconise son interdiction avant 11 ans ; de 11 à 13 ans, usage sans connexion Internet ; au-delà de 13 ans, accès sélectif aux réseaux sociaux (aucune plateforme non éthique) ; à partir de 15 ans, ouverture aux réseaux sociaux conçus selon une « charte éthique ».

Rapport du CESE – Réussite à l'école, réussite de l'école **– juin 2024**

CONSTATS

- L'Ecole est aujourd'hui fracturée et inégalitaire
- Les devoirs à la maison et les vacances sont une source d'inégalités car tous les élèves ne disposent pas des mêmes ressources matérielles ni de l'accompagnement nécessaire.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Redéfinir les finalités de l'École** en organisant un débat démocratique associant tous les acteurs de la communauté éducative et tous les publics.
- **Reconnaître et valoriser tous les personnels qui contribuent au service public d'éducation**, en déployant un plan d'urgence de recrutement et de valorisation des enseignants mais aussi des personnels non enseignants de l'État et des collectivités territoriales.
- **Évaluer les dispositifs** qui existent pour corriger les inégalités (école ouverte, cités éducatives, « devoirs faits » – voir le panorama des dispositifs existant).

Rapport du Défenseur des droits – Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture – novembre 2023

Ce rapport décrit les difficultés rencontrées par les enfants dans leur accès au droit au repos et aux loisirs. Il s'appuie sur des situations qui ont été remontées au Défenseur des droits, des auditions d'experts et une consultation nationale de plus de 3 800 enfants et adolescents.

CONSTATS

- Le droit des enfants au repos, aux loisirs est souvent considéré comme un droit secondaire alors qu'il est essentiel pour le bon développement physique et psychique de l'enfant, son émancipation et son épanouissement personnel.
- Le quotidien des enfants est rythmé par le temps scolaire qui tend à réduire ses moments de repos et de loisirs.
- Certains enfants ont plus du mal à accéder au repos et aux loisirs en raison du coût des loisirs et activités artistiques, culturelles et sportives et du territoire où ils habitent.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Augmenter le nombre d'heures d'éducation physique et sportive en collège et en lycée.
- Permettre le départ d'une classe d'âge au moins une fois en classe de découverte à l'école élémentaire et une fois en voyage scolaire au collège.
- Mettre en place un plan de rénovation des équipements sportifs et développer l'accessibilité de ces équipements par une politique de gratuité des transports.
- Obliger (et l'inscrire dans la loi) les collectivités territoriales à faire un Projet éducatif de territoire (PEDT) pour organiser des activités périscolaires adaptées aux territoires et aux finances des familles.

QUELQUES PROPOSITIONS DES ENFANTS ET DES JEUNES CONSULTÉS

- Garantir une plus grande participation des enfants dans le choix des activités pour que les loisirs restent un espace de liberté.
- Aménager l'organisation du temps scolaire et limiter les devoirs pour offrir plus de temps libre aux enfants, afin qu'ils puissent se reposer ou pratiquer des activités physiques, artistiques et culturelles
- Baisser le prix des activités sportives, artistiques et culturelles, rendre gratuites certaines activités et mettre en place des aides financières pour que tous les enfants puissent accéder aux loisirs.
- Desservir les lieux culturels et sportifs par des transports en commun gratuits ou à tarif réduit pour les enfants.

Rapport du Haut Conseil de l'enfance et de l'adolescence (HCFEA) – Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents – février 2018

Ce rapport propose une vision globale de l'ensemble des activités temps et lieux tiers, hors famille et hors scolarité (clubs, médiathèques, squares...).

CONSTATS

- Les enfants consacrent en moyenne **25 % de leur temps aux temps et lieux tiers** (contre 32 % pour l'école et 30 % pour la famille) ; ces activités recouvrent six champs : sport/bien-être, arts/culture, sciences/techniques, engagements, espaces semi-ouverts et vacances.
- **Inégalités d'accès.** 25 % des enfants n'ont aucune activité encadrée hors école avant 11 ans, et 25 % des 11-17 ans n'ont jamais pratiqué d'activité artistique. La concentration des offres profite davantage aux milieux favorisés, renforçant les fractures sociales et territoriales (zones rurales, quartiers prioritaires).
- **L'usage des écrans représente près de la moitié du temps d'activité libre.** Un quart des enfants y passent plus de 5 h/jour en dehors de l'école.

Rapport du CNESEO – La réforme des rythmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux – octobre 2018

Ce rapport est une analyse critique de la **réforme (Loi sur la refondation de l'école) menée entre 2013 et 2017.**

CONSTATS

- **Un manque d'évaluation.** Les effets pédagogiques des réformes sont difficiles à établir. De plus, les débats se focalisent sur la « fatigue », la « motivation » et la place du mercredi, sans jamais expliciter clairement les indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs) retenus pour juger de l'« intérêt des élèves » ou de la « qualité » des activités.
- **Des inégalités territoriales et sociales.** Les communes les plus riches ont déployé des PEDT riches et variés, tandis que beaucoup de petites communes rurales ont peine à mobiliser ressources et animateurs formés, creusant le fossé entre territoires.
- **Des tensions dans l'organisation des temps des enfants.** La réforme a multiplié les acteurs (État, collectivités, associations, familles) sans clarifier les responsabilités, ce qui a conduit à des tensions.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- **Produire des indicateurs clairs** pour évaluer le taux de couverture du périscolaire, la satisfaction des familles, l'attention des élèves etc.
- **Une pluralité des évaluations** : articuler évaluations scientifiques et retours de terrain pour mieux saisir les effets réels selon les contextes.
- **Une prise en compte des inégalités.** Intégrer systématiquement une dimension sociale et territoriale dans l'évaluation des Projets éducatifs de territoire (PEDT), afin de réduire les fractures et d'assurer l'accès équitable à toutes les activités

Rapport du Sénat – Rythmes scolaires : faire et défaire, en finir avec l’instabilité – juin 2017

Ce rapport fait le bilan après trois années de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (loi de 2013 dite de « Refondation de l’École »).

CONSTATS

- La démarche reposait sur un large accord scientifique (chronobiologie, Académie de médecine) mais le fait d’imposer des règles trop strictes sans avoir fait de tests au préalable a fragilisé son efficacité.
- **Des difficultés de mise en œuvre pour les collectivités.** Le recrutement et la formation des animateurs périscolaires insuffisants, complexité des démarches administratives pour obtenir les aides de l’État...
- **Un coût élevé et mal évalué.** Estimé à plus d’un milliard d’euros par an pour les communes, dont seulement 30-50 % pris en charge par l’État et la CAF.
- **Des impacts pédagogiques encore imprécis.** Aucune preuve d’amélioration des résultats scolaires, fatigue dont témoignent les enfants, creusement possible des inégalités selon l’accès aux activités périscolaires.
- **Des effets positifs durables sur la gouvernance locale.** L’émergence des Projets éducatifs de territoire (PEDT) a renforcé le dialogue entre communes, écoles, associations et parents.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Renforcer le Projet éducatif de territoire (PEDT).
- Consolider la semaine de quatre jours et demi, mener une évaluation scientifique rigoureuse de la réforme, laisser une large liberté aux acteurs pour ajuster les emplois du temps.

Sources

Bien-être, santé, développement et apprentissages des enfants : que dit la science ?

- Ipsos – Baromètre du moral des adolescents de Notre avenir à tous – 2025
- Inserm - Plasticité cérébrale ; et si on s'occupait de la santé de notre cerveau – 2025
- Inserm - Le développement émotionnel de l'enfant – 2022
- Santé publique France- Activité physique et sédentarité dans la population en France – 2024
- ONAPS - Activité physique et sédentarité des enfants : mieux comprendre pour mieux agir – 2024
- Association FRENE – Syndrome de manque de nature : du besoin vital de nature à la prescription de sorties – 2021
- OCDE - How's Life in Children? – 2020.
- La santé en action - Développement de l'enfant : l'apport des neurosciences, Dossier Les besoins fondamentaux des enfants – 2019
- Morphée - Étude : Le sommeil, pays des écrans en veille – 2016
- Inserm (dir.) - Rythmes de l'enfant : De l'horloge biologique aux rythmes scolaires – 2001
- Aucouturier, B. - Le jeu de l'enfant. Agir, jouer, penser – 2017
- Blaye Agnès, Lemaire Patrick - Psychologie du développement cognitif de l'enfant – 2007
- Cavet Agnès - Rythmes scolaires : pour une dynamique nouvelle des temps éducatifs. Dossier de veille de l'IFÉ – 2011
- Chanet Jean-François - Les rythmes scolaires : La valse triste – 2023
- David, M. et Appell, G - Les jeux libres et les activités autonomes – 2008
- De Leersnyder Hélène - École 4 ou 5 jours, quel rythme scolaire pour l'enfant – 2025
- Guéguen Catherine – Le cerveau de l'enfant – 2017
- Leconte Claire - « La réforme des rythmes scolaires a oublié l'école » – 2017
- Leconte Claire - Des rythmes de vie aux rythmes scolaires, Une histoire sans fin – 2014
- Leconte Claire - « TESTU François. Rythmes de vie et rythmes scolaires : aspects chronobiologiques et chronopsychologiques » – 2009

- Le Floc'h Nadine – Les rythmicités de l'enfant : Des rythmes sous influence – 2004
- Martin Coralie, Charles Rodolphe, Rey Amandine E. – Déficit en sommeil de l'enfant scolarisé. – 2018
- Pouyet Michelle – « La sieste a-t-elle encore et toujours sa place à l'école ? – 2008
- Speranza Mario, Ferrari Pierre – « Principales théories du développement de l'enfant » - Traité européen de psychiatrie et de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent – 2012
- Tetu François – Rythmes de vie et rythmes scolaires : aspects chronobiologiques et chronopsychologiques – 2008
- Testu F. et Fontaine R – L'enfant et ses rythmes : pourquoi il faut changer l'école – 2001
- Touitou, Y. & Bégué D. – *Rapport de l'Académie nationale de médecine sur les rythmes scolaires.* – 2010.
- Testu F. – Les variations journalières et hebdomadaires de l'activité intellectuelle de l'élève – 2000
- Touitou, Y – Chronobiologie – 1998

Comment sont organisés les temps de l'enfant en France ?

- UNESCO – Manuel sur le droit à l'éducation – 2020
- HCFEA – Les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité – 2018
- IGEN – Efficacité pédagogique de la réforme sur les rythmes scolaires – 2015
- Assemblée Nationale – Refondons l'école de la république – 2013
- Haut Conseil de l'éducation – « Tenir compte des rythmes d'apprentissage sans céder sur les exigences – 2012
- INSP – Conférence nationale sur les rythmes scolaires – Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous – 2011
- Assemblée Nationale – Les rythmes de la vie scolaire – 2010
- Sue Roger, Caccia Marie-Françoise – Autres temps, autre école – Impacts et enjeux des rythmes scolaires – 2012

Comment sont organisés les temps de l'enfant à l'international ?

- Vie publique - Les rythmes scolaires : une exception française ? – 2025
- OCDE - Regards sur l'éducation 2023 : Les indicateurs de l'OCDE – 2023
- Cavet Agnès - Rythmes scolaires : pour une dynamique nouvelle des temps éducatifs – 2011

Acteurs

- Terra Nova - « La petite enfance, un secteur à bout de souffle » – 2024.
- COJ - Quels animateurs pour nos jeunes ? – 2023
- Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche - « État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux en matière de continuité éducative » – 2021.
- Observatoire national interministériel de la sécurité routière - La sécurité routière en France, bilan de l'accidentalité – 2019
- CNFPT – « La compétence périscolaire et les impacts de la réforme des rythmes scolaires sur les agents et les métiers territoriaux » – 2014

Gouvernance

- Guide pratique pour la direction de l'école primaire, chapitre 5 « L'école et les collectivités territoriales – Les activités périscolaires », éducol, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- IGESR – Les conditions de réussite de la continuité éducative dans les territoires : rôle de l'Etat, des collectivités territoriales, décentralisation – 2022
- IGESR – Articulation des compétences des collectivités territoriales et de l'Etat dans les politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse – 2021
- Cartron Françoise, sénatrice – La mise en place des projets éducatifs de territoires – 2016

Inégalités économiques et sociales

- Avis du COJ – La continuité éducative au sein des cités éducatives – 2025
- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Évolution des inégalités sociales de compétence au fil du temps et de la scolarité – 2024
- INJEP – Évaluation nationale des cités éducatives – 2024
- INJEP – La manière dont les collégiens passent les petites vacances est très liée à leur milieu social – 2023
- Défenseur des droits – Le droits des enfants aux loisirs, au sport et à la culture – 2023
- CNLE – Égalité des chances : vers un système éducatif plus vertueux pour renforcer l'égalité des chances des plus modestes – 2022
- IGESR - Réussir la mixité sociale et inclusive dans les champs éducatifs : égalité des chances, lutte contre l'exclusion, participation des parents, articulation entre l'école et les accueils péri et extra scolaires – 2022
- Avis du COJ - Les colos, un enjeu éducatif pour tous – 2021
- INSEE – Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire – 2020
- CNESCO – Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ? – 2016
- IGEN – Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous – Jean-Paul Delahaye – 2015
- CESE - *Une école de la réussite pour tous* – Grard Marie-Aleth - 2015
- Observatoire des inégalités - Les paradoxes de l'égalité des chances – 2010
- Bourdieu Pierre – *La reproduction* – 1970
- Dufourg Marie-Noëlle et Lanoë Catherine – À 3 ans et demi, les enfants d'origine modestes utilisent moins les dispositifs péri et surtout extra-scolaire – 2020
- GLEIZES François, PLA Anne – En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières – INSEE – 2023

Inégalités territoriales

- DEPP – Repères et références statistiques – enseignements, formation, recherche – 2024.
- Défenseur des droits – Le droit des enfants à un environnement sain – 2024
- Cause Commune – Éducation dans les Outre-mer, inégalités, perspectives – 2023.
- Défenseur des droits – Rapport – Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture – 2023.
- Rapport – Les conditions de réussite de la continuité éducative dans les territoires : rôle de l'État, des collectivités territoriales, décentralisation – 2022.
- Harris Interactive pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Les Français dans leur quartier : baromètre – 2022
- HCFEA – Rapport – Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents – 2018.
- Cnesco – Les inégalités territoriales et l'école – exposition des enjeux et revue de littérature – 2018.
- Inspection générale de la jeunesse et des sports – Les besoins en matière d'équipements sportifs dans les Outre-mer – 2016

Vulnérabilités (handicap et inclusion, enfants hospitalisés, protection de l'enfance)

- CNAPE – Promouvoir le respect et l'effectivité des droits et besoins fondamentaux de l'enfant – 2025
- IH2EF – Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école – 2025
- DREES – L'aide sociale à l'enfance – Édition 2024
- IGESR – Acte II L'école inclusive - 2023
- UNAPEI - Baromètre inclusion – 2023
- Défenseur des droits – L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap – 2022
- ONPE – Chiffres clés en protection de l'enfance – 2021
- UNESCO – Inclusion et éducation – 2020
- Collectif AEDE – De la naissance à l'âge adulte : agir ensemble pour les droits de l'enfant, aller vers une société plus juste – 2020
- CNAF – Enfants bénéficiaires de l'AESH – 2017
- Arnaud-Melchiorre Gautier – À hauteur d'enfants – 2022
- Bourdon Patrice et Toubert-Duffort Danièle – Scolariser les enfants et adolescents malades ou accidentés – 2017

Écrans

- Rapport de la commission d'experts relative à l'exposition des enfants aux écrans – Enfants et écrans, à la recherche du temps perdu – avril 2024
- Centre National du Livre – Les jeunes français et la lecture – 2024
- *OECD Directorate for Education and Skills – Students, digital devices and success – 2024*
- Observatoire régional de santé – Le sommeil des jeunes franciliens à l'ère du numérique, Un enjeu de santé publique largement sous-estimé – 2020
- Analyse des données scientifiques : effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans – Haut Conseil de la Santé Publique – 2020
- Merle Apolline – La sédentarité des jeunes, une bombe sanitaire à retardement aggravée par la pandémie – 2021

Autres ressources pour aller plus loin

Films documentaires

- **La Cour de Babel** (2014) de Julie Bertuccelli. Dans un collège parisien (20^e arrondissement), une classe d'accueil regroupe des élèves primo-arrivants (familles immigrées) pendant neuf mois avant leur affectation régulière.
- **Sur le chemin de l'école** (2013) de Pascal Plisson. Documentaire multi-territoires suivant des enfants d'Inde, de Tanzanie, d'Argentine et de Patagonie qui parcourent plusieurs kilomètres chaque jour pour se rendre à l'école.
- **Nos enfants chéris** (2008) de Joachim Lawski. Documentaire tourné dans un lycée de Grigny (Essonne), où le sociologue Denis Meuret suit des élèves de seconde pendant une année.
- **Être et avoir** (2002) de Nicolas Philibert. Tourné dans une petite école rurale, ce documentaire suit pendant un an la seule classe de l'école communale du hameau de Saint-Étienne-sur-Usson (Puy-de-Dôme).

Films de fiction

- **Entre les murs** (2008) de Laurent Cantet. Adaptation du roman de François Bégaudeau, ce long métrage suit une année scolaire dans un collège du 20^e arrondissement de Paris.

Ouvrages et expositions

- **Livre : Histoire de l'enfance en Occident** de Philippe Ariès (rééd. 2023). Cet ouvrage retrace l'évolution de la condition et des représentations de l'enfant, insistant sur l'organisation de son temps (apprentissage, travail, jeux). Ariès montre comment, jusqu'au XIX^e siècle, le découpage du temps ne distinguait guère « temps scolaire » et « temps familial », et comment la scolarisation a transformé les rythmes de vie.
- **Exposition : « Le temps des enfants » (BnF, 2018)**. Présentation d'images (manuels, illustrations, photographies) retraçant l'évolution du temps scolaire et du temps libre de l'enfant du XVIII^e au XXI^e siècle. On y voit la structuration des journées, les agendas d'écoliers, et les premières formes de loisirs pour enfants (jeux de plein air, bibliothèque).

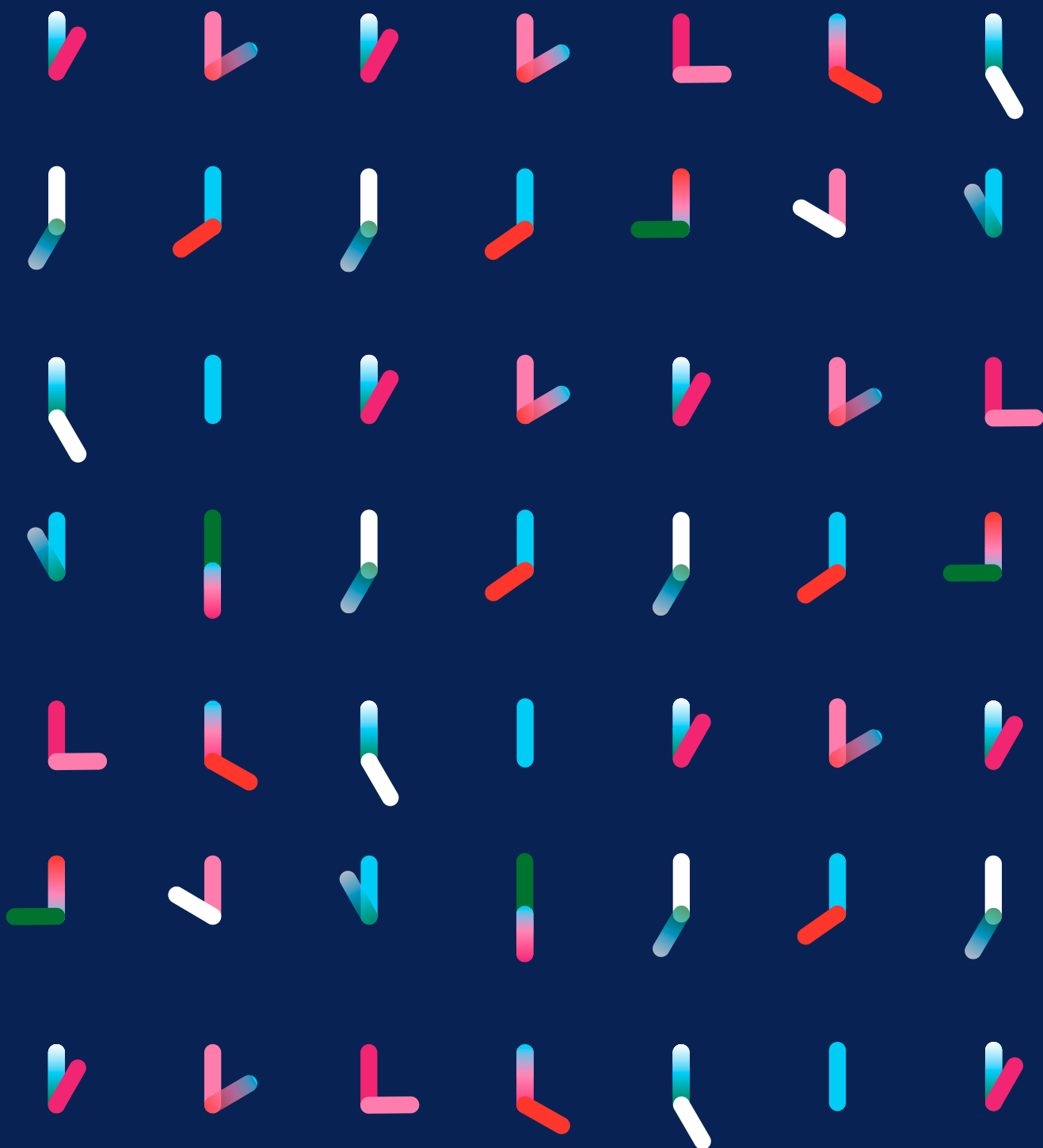


- **Accès : [archives en ligne de la Bibliothèque nationale de France](#)** (Gallica), rubrique expositions numériques.

Podcasts et émissions radio



- Rythmes scolaires : quels sont les besoins des enfants ? **[Podcast France Culture](#)** (mai 2025)



Retrouvez le CESE
sur les réseaux sociaux



Convention
Citoyenne Cese
sur les temps de l'enfant

